



cyberpresse.ca

LA PRESSE

En prolongation
SPORTS, PAGES 2 À 4



SPORTS
SAFIN ÉLIMINE AGASSI ET PASSE EN FINALE
PAGE 7

MARAT SAFIN

ACTUEL
MAGAZINE
TENDANCE
FAUVE
SAVEURS
UN REPAS
MAROCAIN

UN PROJET DE MUSÉE JUIF VOIT LE JOUR À MONTRÉAL

FRANÇOIS CARDINAL

Un groupe très sélect d'entrepreneurs montréalais travaille en coulisses depuis plusieurs mois pour doter Montréal d'un musée entièrement consacré à la communauté juive. Projet majeur de revitalisation du Faubourg Saint-Laurent, cet impressionnant complexe verrait le jour en 2005, au coût de 40 millions, à l'angle des boulevards Saint-Laurent et

de Maisonneuve. *La Presse* a pris connaissance, hier, de la maquette virtuelle du Musée juif de Montréal projeté sur un terrain vague où actuellement trône, seul, l'édicule du métro Saint-Laurent. Dessiné par les architectes Michelangelo Pansini et Harry Parnass, cet immense édifice de verre comprendrait, outre un musée sur trois étages, un jardin hivernal, une tour à bureaux de 10 étages, une galerie

marchande et une station de métro. Puisque ni l'étude de faisabilité ni le montage financier ne sont terminés, il s'agit évidemment d'un projet préliminaire. Élaborée principalement par le propriétaire des boutiques Le Château, Herschel Segal, et le fondateur de Canderel, Jonathan Wener, la proposition est néanmoins suffisamment solide pour que la Ville et l'arrondissement aient été mis dans le coup.

« Le Premier du genre au Canada », ce musée aura d'abord comme mission de recueillir les archives de la communauté juive canadienne, monter des expositions, offrir un lieu de réunion, etc. Mais on promet aussi que cette institution deviendra un haut lieu culturel — et multiculturel — dans l'ambitieux projet du quartier des spectacles.

► Voir **MUSÉE** en A2

Place des Arts

Le syndicat essuie un cuisant revers

MARIE-CLAUDE MALBOEUF ET STÉPHANIE BÉRUBÉ

Après quatre ans et sept mois de victoires successives, les techniciens de scène de la Place des Arts de Montréal (PdA) sont sur le point de se retrouver sans emploi. Un dénouement qui devrait permettre aux Grands Ballets canadiens, au théâtre Jean-Duceppe, à l'Opéra de Montréal et à l'Orchestre symphonique de Montréal ainsi qu'au groupe Spectra de faire monter leurs spectacles à moindre prix, par les gens de leur choix.

Dans un jugement très attendu, la Cour suprême du Canada vient en effet de changer totalement le sort de 152 syndiqués de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST). En février 2001, après une grève très médiatisée suivie d'un licenciement massif, la Cour supérieure avait ordonné leur retour au travail, en disant qu'ils avaient été remplacés par des briseurs de grève. Hier, la Cour suprême a toutefois annulé cette injonction, dans une décision unanime qui représente un dur revers pour le milieu syndical.

Pour la Cour, une entreprise a le droit de fermer boutique ou de se restructurer sans raison économique valable, même par malveillance ou pour ne pas « transiger avec un syndicat ou lui briser les reins ».

► Voir **SYNDICAT** en A2

« Chaleur, joie et bonheur! »



La dépouille du caporal Jamie Murphy, tué lors d'un attentat suicide mardi en Afghanistan, est arrivée hier à la base de Trenton, en Ontario. Huit de ses collègues ont porté le cercueil enveloppé dans un drapeau canadien sous le regard de dignitaires, dont le premier ministre du Canada, Paul Martin. Ce dernier n'a pas pris la parole, mais a serré la main de 58 soldats qui rentraient au pays en même temps que le corps de leur camarade. La conjointe du caporal Murphy, Candace McCauley, a rendu un émouvant hommage à l'homme qui « apportait chaleur, joie et bonheur à tout le monde ». Des funérailles sont prévues la semaine prochaine à Conception Harbour, à Terre-Neuve, sa ville natale.

PHOTO PC

Les provinces à Ottawa

Que des dollars à l'ordre du jour!

JOËL-DENIS BELLAVANCE ET VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Les premiers ministres des provinces maintiendront la ligne dure à l'endroit de Paul Martin dans le dossier du financement des soins de santé dans l'espoir d'obtenir davantage de fonds du gouvernement fédéral que les deux milliards de dollars promis l'an dernier.

La question du financement sera d'ailleurs le principal sujet à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres aujourd'hui. Il s'agit de la première rencontre formelle entre M. Martin et ses homologues provinciaux depuis qu'il a accédé aux commandes du gouvernement le 12 décembre.

Il s'agit d'un gros test pour Paul Martin, qui a dit vouloir se démarquer de son prédécesseur, Jean Chrétien, en rétablissant des relations plus harmonieuses avec les provinces. Les premiers ministres des provinces ont à ce jour laissé la chance au coureur, mais les choses se corsent aujourd'hui puisqu'il sera question d'argent et de projets concrets pour la première fois.

À quelques mois du déclenchement probable des élections fédérales, les provinces comptent utiliser à souhait cette carte afin d'augmenter la pression sur M. Martin pour qu'il délie davantage les cordons de la bourse.

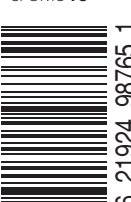
► Voir **DOLLARS** en A2

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
Ne manquez pas la nouvelle série: La Petite Maison dans la rivière des Prairies.

AUJOURD'HUI	
Bandes dessinées	ARTS 10
Bridge	MONDE 5
Décès	AFFAIRES 12
Feuilleton	ARTS 10
Forum	A 18, 19
Horaire télévision	ARTS 8
Horoscope	AFFAIRES 12
Loteries	A 12
Mots croisés	ARTS 10 et SPORTS 12
Mot mystère	ARTS 10
Observateur	AFFAIRES 10
Petites annonces	AFFAIRES 2 et AFFAIRES 2

Météo

Averses de neige, maximum -12, minimum -18, plus de détails en page SPORTS 16



MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Rien ne va plus entre James Gabriel et Joe Norton. Les deux chefs mohawks ne se sont pas adressés la parole depuis le début de la crise et le chef de Kahnawake, Joe Norton, est sur le point de suggérer à James Gabriel de laisser sa place à quelqu'un d'autre s'il ne peut pas dument assumer ses fonctions.

M. Norton a convoqué la presse ce matin à Kahnawake afin de répondre aux allégations portées contre lui par James Gabriel dans une entrevue accordée mardi à *The Gazette*.

Selon ce qu'a appris *La Presse* hier, le grand chef de Kahnawake, Joe Norton, serait plutôt favorable à la tenue d'élections pour régler le problème de gouvernance à Kanesatake.

« Le grand chef de Kahnawake a essayé de rester en dehors de tout ça. Il veut s'asseoir avec lui (James Gabriel) et essayer de tout démêler, mais je pense qu'assez, c'est assez et après un certain temps, il faut faire quelque chose », affirme le porte-parole de Kahnawake, Timmy Norton. Il refuse de dire si le grand chef Joe Norton reconnaît toujours James Gabriel comme

grand chef de Kanesatake. « Je ne peux pas répondre à sa place », a-t-il fait, laconique. Il soutient que Joe Norton ne veut pas entrer dans une guerre médiatique avec James Gabriel, mais qu'il est « préoccupé par leur relation. Il faut clarifier les choses. Il y a plein de malentendus », dit-il.

Le grand chef de Kanesatake, James Gabriel, laissait entendre cette semaine que Joe Norton aurait pu être impliqué dans le ratage de l'opération policière du début du mois à Kanesatake, celle-là même qui a entraîné la séquestration d'une soixantaine de policiers au-

tochtones non mohawks. M. Gabriel estime avoir été trahi par quelqu'un qui était au courant de l'opération destinée à intervenir contre l'infiltration du crime organisé à Kanesatake. « Quel a été son rôle et quels sont ses liens avec Québec, et qu'en a-t-il retiré? » se demande James Gabriel à propos de M. Norton.

Les relations entre les deux hommes se sont envenimées depuis les événements survenus sur le territoire de la communauté de la région d'Oka.

► Voir **KAHNAWAKE** en A2

.com exporter nos bas tarifs Tango aux États-Unis.

Nos bas tarifs Tango aller simple sont maintenant offerts sur les destinations américaines les plus prisées. Seulement sur **aircanada.com**

Réservez directement sur **aircanada.com** et obtenez un mille Aéroplan[®] supplémentaire pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages aux États-Unis. Ou téléphonez à votre agent de voyages.

aircanada.com
.com c'est pas cher

SUITES DE LA UNE



LE TOP 25 DES PLUS INFLUENTS DU SECTEUR CULTUREL

Demain, *La Presse* dévoile son palmarès des **25 PERSONNALITÉS** et organisations qui ont marqué le paysage culturel québécois en 2003. Cette liste des **25 plus influents du secteur culturel**, concoctée par l'équipe du cahier Arts et Spectacles, comporte plusieurs surprises, notamment l'apparition de 11 nouveaux noms. Qui arrive ? Qui part ? Qui reste ?

Découvrez les réponses, demain, dans le cahier Arts et Spectacles de **LA PRESSE**

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques,
Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

La Ville accueille le projet avec enthousiasme

MUSÉE

suite de la page A1

Ainsi, des projections publiques pourraient par exemple être faites sur la façade de verre de l'immeuble de 10 étages pendant le Festival des films du monde. Des événements multiculturels pourraient être organisés sur une base régulière « afin de promouvoir la connaissance et la compréhension des différentes cultures », fait-on valoir.

On souhaite également faire de ce lieu une place publique ouverte à tous les Montréalais. Ainsi, le

rez-de-chaussée serait entièrement conçu telle une grande place publique vitrée au coin de laquelle un cône de verre de plusieurs étages permettrait de faire le lien avec le musée et l'extérieur de l'immeuble.

« C'est un projet ambitieux, c'est évident, a commenté l'architecte Michelangelo Panzini. L'objectif est de faire *explorer* le projet afin qu'il démontre la grande participation de la communauté juive à la vie culturelle et économique de Montréal et du Québec. »

Selon un document réalisé par les promoteurs du projet, il s'agi-

rait de la première ouverture d'un nouveau musée majeur depuis plus de 12 ans à Montréal. D'une superficie totale de quelque 46 000 pieds carrés, cette institution pourrait accueillir 100 000 visiteurs annuellement deux ans après l'ouverture proposée, à l'automne 2005.

La Ville de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie ont accepté de réserver le terrain aux fins de lieux culturels pour au moins trois mois, le temps que les promoteurs recueillent les fonds nécessaires et que l'étude de faisabilité soit complétée. Par la suite,

un changement de zonage devra être adopté, une décision qui ne devrait pas poser de problème.

« Je dis oui à la venue de ce projet, a indiqué hier avec enthousiasme le conseiller de Ville-Marie, Robert Laramée. Ce sera un magnifique lieu d'histoire. »

« C'est un projet très intéressant qui peut ressusciter une partie presque abandonnée du boulevard Saint-Laurent, a renchéri Robert Libman, responsable de l'urbanisme au comité exécutif. Le terrain est en friche depuis près de 20 ans. »

Les promoteurs, qui ont refusé

d'accorder une entrevue à *La Presse*, reluquent ce terrain tout d'abord parce qu'il est situé dans le secteur de la *Main*, où la plupart des immigrants juifs vivaient et travaillaient pendant la première moitié du siècle.

De plus, le projet 4C, qui devait voir le jour sur ce terrain notamment, a été abandonné, ce qui permet à la Ville de l'offrir à d'autres entrepreneurs. En effet, l'idée du promoteur Socrate Goulakos et de multiples organismes de doter ce secteur d'une cité culturelle est mort de sa belle mort, a précisé hier Robert Laramée.

Des économies pour les locataires de la PdA

SYNDICAT

suite de la page A1

Que la Société de la Place des Arts ait ou non cherché à faire échec à la grève, rien ne l'empêchait donc d'abandonner la production de ses spectacles à ses locataires.

Il suffit de s'assurer qu'elle ne fait pas semblant et prend une véritable décision d'affaires, précise le juge Charles Gonthier, qui en est convaincu. Avant l'injonction de la Cour supérieure, la PdA avait cessé d'intervenir dans l'embauche, la surveillance et la rémunération des techniciens, justifie le magistrat. Oui, dit-il, les techniciens travaillent aux mêmes spectacles qu'avant, avec le même équipement et dans les mêmes lieux. Oui, la PdA perdrait sa raison d'être sans eux. Mais son « nouveau modèle d'entreprise simplifiée » correspond à une pratique de l'industrie, reconnaît la Cour. Aujourd'hui, le complexe « profite passivement » des tech-

niciens de ses locataires, il n'utilise pas des briseurs de grève au sens du Code du travail.

Satisfaite, la PdA n'a pas voulu dévoiler ses intentions hier, se contentant de diffuser un communiqué selon lequel elle se réorganiserait de façon plus souple « pour le bénéfice des producteurs, des créateurs, de la communauté artistique et des spectateurs ».

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et l'AIEST ont pour leur part refusé de réagir avant d'analyser le jugement plus à fond.

L'impact sur les décorateurs, éclairagistes et autres artisans des coulisses n'en est pas moins prévisible. « L'injonction ne tient pas. Les syndiqués seront logiquement licenciés dès que les maisons de production auront embauché leur personnel », analyse le professeur Noël Mallette, de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

« S'ils veulent encore se syndiquer, ils devront présenter cinq demandes d'accréditation et négocier cinq conventions collectives différentes, précise le professeur. Ce ne sont plus les mêmes conditions de travail ni le même salaire. »

Prix des billets

Selon toute probabilité, le jugement permettra donc aux compagnies locatrices de réaliser des économies. Jadis forcés de payer les techniciens de la Place des Arts en plus des leurs, les producteurs de passage ont aussi de quoi se réjouir.

Qui profitera de ces économies? Hier, les locataires de la PdA n'ont pas voulu dire si elles se refléteraient sur le prix des billets. Avars de commentaires, leurs porte-parole se sont contentés de rassurer leur clientèle: aucun spectacle ne sera annulé, quelle que soit la décision de la direction du complexe.

À l'extérieur de l'industrie, l'impact reste difficile à cerner. « Je crois que la portée de ce jugement sera très, très limitée. Peu d'entreprises sont maîtres d'oeuvre et hébergent des locataires », avance le professeur Mallette.

Bien qu'elle contredise tous les tribunaux inférieurs s'étant prononcés dans cette affaire, la Cour suprême ne charbarde aucun grand principe, dit-il. « Elle n'annule pas les dispositions antibriseurs de grève, dont la constitutionnalité a été reconnue. Et elle ne fait que confirmer le vieux principe capitaliste voulant qu'on ne puisse forcer personne à faire affaire. Les employeurs ont déjà le droit de fermer boutique devant une grève ou devant une demande d'accréditation — McDonald's l'a d'ailleurs fait. Ils ont déjà le droit de faire des lock-out. »

Pour le professeur Gilles Trudeau, qui enseigne les relations industrielles à l'Université de Montréal, la décision est quand

même « importante ». « Ces principes sont appelés à être invoqués plus fréquemment dans le monde actuel, où on décentralise et délaisse de plus en plus les activités secondaires pour garder seulement une activité principale. »

On se rappellera que la grève de la PdA a débuté en juin 1999, quatre mois après l'expiration de la convention collective des techniciens. Jusqu'à l'automne, les cadres ont pris la relève. La PdA a ensuite cessé d'offrir les services techniques à ses locataires: un geste unanimement condamné jusqu'au jugement d'hier. En 2000, le Tribunal du travail déclarait la PdA coupable d'avoir utilisé des briseurs de grève. Début 2001, la Cour supérieure lui interdisait de continuer. Puis c'est le commissaire du travail, Michel Marchand, qui ordonnait leur réintégration. Un raisonnement qu'avait confirmé la Cour d'appel, en octobre 2001.

Les provinces souhaitent un financement à long terme

DOLLARS

suite de la page A1

« En nous confirmant vendredi (aujourd'hui) qu'il versera deux milliards aux provinces, Paul Martin se trouvera à remplir l'engagement de Jean Chrétien. Mais nous, ce que nous voulons savoir, c'est quel est l'engagement de Paul Martin en matière de financement des soins de santé », affirme-t-on dans l'entourage de Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Hamm, a tenu des propos semblables cette semaine en affirmant que les deux milliards promis par Ottawa si les surplus budgétaires étaient au rendez-vous ne seront pas suffisants pour remettre le régime de soins de santé à flot. Il a affirmé que les provinces chercheront à arracher à M. Martin la promesse que le gouvernement fédéral est prêt à indexer sa participation au financement du régime de soins de santé d'une manière qui permettrait de réduire ce qui est convenu d'appeler « l'écart Ro-

manow ».

« Je m'attends à ce que le premier ministre s'engage à nous remettre un autre milliard de dollars l'an prochain, en sus des deux milliards déjà promis. Cela va nous permettre de réduire l'écart qui nous sépare de la formule Romanow. Ce que nous voulons savoir, c'est si ce gouvernement sera capable d'améliorer davantage le sort des gens que l'ancien gouvernement », a déclaré M. Hamm.

Dans un rapport rendu public en novembre 2002, le président de la Commission sur l'avenir des soins de santé au pays, Roy Romanow, recommandait à Ottawa de porter sa contribution au financement du régime à 25 %, comparativement à 16 % aujourd'hui. Cela voudrait dire que le gouvernement fédéral devrait augmenter les paiements de transfert aux provinces de trois milliards par année. « Les provinces ont mis tout l'argent qu'elles avaient de plus dans la santé. Il appartient maintenant au fédéral de faire sa part », a ajouté le premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

Les provinces ont donc l'intention

de faire front commun afin de forcer la main de Paul Martin. Mais celui-ci a fait savoir que cette rencontre doit permettre d'aborder d'autres questions que celle du financement. De fait, M. Martin pourrait revenir sur son engagement de tenir une rencontre annuelle des premiers ministres pour discuter des problèmes de la nation si ses homologues persistent à vouloir aborder uniquement la question du financement des soins de santé.

« Les premiers ministres doivent se rendre compte que cet exercice ne doit pas seulement servir aux provinces pour réclamer de l'argent du fédéral. Car les problèmes que l'on vit actuellement dans le régime de soins de santé, ce n'est pas juste une question de financement », a lancé un proche conseiller de M. Martin sous le couvert de l'anonymat.

Ainsi, Ottawa souhaite que les provinces acceptent de mettre en oeuvre certaines réformes qui pourraient permettre de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité du régime. Pas question cette fois de

revenir avec le concept des « standards nationaux » en santé, une formule qui avait irrité les provinces au plus haut point par le passé. Mais le gouvernement fédéral voudrait néanmoins s'entendre avec les provinces sur notamment une nouvelle façon d'établir les priorités dans les traitements. Paul Martin a maintes fois répété au cours des derniers mois que les listes d'attente constituent sa première priorité en santé.

Durant la rencontre avec ses homologues, M. Martin souhaite entreprendre les négociations avec les provinces afin de pouvoir conclure un pacte financier avec les villes pour leur permettre de financer des projets d'infrastructures. À Regina, en novembre, quand M. Martin avait convié les premiers ministres à une rencontre à l'occasion du match de la Coupe Grey, la question du financement des municipalités par Ottawa était aussi venue sur le tapis. Paul Martin sait donc à quoi s'attendre et connaît déjà les réticences de certaines provinces, en particulier du Québec.

Jean Charest avait profité de cette

rencontre pour prévenir M. Martin: les villes sont de compétence provinciale, pas question de laisser le fédéral les financer directement par des congés de taxe (TPS) ou par une remise de taxe. Pour les provinces récalcitrantes, l'équation est simple: si Ottawa peut se permettre de dégager des milliards pour financer les villes, qui sont la responsabilité des provinces, c'est la preuve qu'il y a bel et bien déséquilibre fiscal et le gouvernement fédéral doit d'abord rétablir le financement en santé.

Dans cette première rencontre formelle, Paul Martin veut aussi entendre les premiers ministres sur les moyens d'améliorer les relations entre le Canada et les États-Unis. Cette main tendue par le nouveau premier ministre a été bien reçue par les provinces, qui ont souvent critiqué les décisions de Jean Chrétien dans les relations Canada—États-Unis et la gestion des crises comme celle de la vache folle.

La rencontre d'aujourd'hui, qui a lieu à la résidence du premier ministre, doit durer trois heures.

CLSC

Précision

Dans un article sur le CLSC de Pointe-aux-Trembles, paru dans notre numéro d'hier, nous écrivions que la responsable adjointe aux soins infirmiers est Louise Drouin. Son nom est en fait Louise Leduc.

Nos excuses.

KAHNAWAKE

suite de la page A1

Des proches de Joe Norton ont même vu dans les propos du chef de Kanesatake des allusions au fait que le chef de la réserve située au sud-ouest de Montréal pourrait être relié de près ou de loin au crime organisé.

Plusieurs invitations à une rencontre avec Joe Norton ont été lancées à James Gabriel depuis des semaines, mais toutes sont

restées sans réponse.

« Plus le temps passe, plus les appels à James Gabriel s'effritent », pense-t-on par ailleurs du côté de Kahnawake.

En outre, l'entente de police intérimaire, qui implique la présence de policiers de Kahnawake à Kanesatake, n'est valide que jusqu'au 12 février, après quoi la population de Kanesatake risque de se retrouver sans service de sécurité de base.

« Si James Gabriel rentre à Ka-

nesatake avec une escorte policière de la SQ ou de la GRC, la communauté risque de l'accueillir très mal », explique-t-on.

Une rumeur voulait d'ailleurs hier à Kanesatake que de 200 à 300 personnes de Kahnawake soient prêtes à investir Kanesatake pour faire connaître leur désapprobation face au chef Gabriel s'il s'avisait de retourner chez lui.

La situation est donc très tendue entre les deux communautés et les clans Norton et Gabriel, no-

tamment, parce que les policiers de Kahnawake qui travaillent en ce moment à Kanesatake doivent traiter avec les chefs dissidents en l'absence du chef Gabriel.

Les dirigeants de Kahnawake ne pensent guère faire autrement également, faute d'homologues du chef Gabriel présents à Kanesatake, que de négocier avec les dissidents pour régler les problèmes quotidiens de gestion, de commerce ou d'affaires policières.



PHOTO MICHEL GRAVEL, LA PRESSE ©

L'enquête du Conseil supérieur de l'éducation, menée par Jean-Pierre Proulx, devrait aider le Ministère dans la mise en place de sa réforme, prévue pour septembre prochain.

La CSDM veut réduire son déficit anticipé de 27 millions

MARIE ALLARD

Aux prises avec un déficit anticipé de 27 millions — soit un million de plus que ce qui était prévu en décembre — la Commission scolaire de Montréal (CSDM) réduit ses dépenses. Depuis hier, les postes vacants dans l'administration (services et regroupements) ne sont pas comblés, ce qui permettra des économies de 1,5 million d'ici au 30 juin.

À court terme, le comité de redressement budgétaire de la CSDM compte récupérer 18 millions. En plus de ne pas combler les postes vacants, la commission scolaire épargnera 12 millions en étendant (sur huit ou 10 ans) sa dette liée au développement de fibre optique et de téléphonie par protocole Internet. Les autres 4,5 millions seront réunis en louant ou en vendant 15 résidences lui appartenant et en récupérant les surplus de ses regroupements et de son bureau de transactions immobilières.

« Je suis très contente, parce que c'est un effort collectif qui s'est fait alors que nous ne sommes au pouvoir que depuis 70 jours », a dit hier à *La Presse* Diane De Courcy, présidente de la CSDM. La direction générale, l'administration, les directions d'établissement, les syndicats et le Comité central des parents ont participé à cet exercice de redressement budgétaire.

« Il est cependant évident que les efforts que nous consentons ne pourront suffire à enrayer complètement le déficit, a reconnu Mme De Courcy. Il nous reste un déficit de neuf millions, ce qui est un signe probable de sous-financement. Nous devons en discuter avec nos bailleurs de fonds. » Une rencontre avec Pierre Reid, ministre de l'Éducation, est prévue au début de février à ce sujet.

La CSDM ne s'arrête pas là et elle songe déjà à 2004-2005, s'interrogeant plus en profondeur sur ses méthodes et choix budgétaires pour la fabrication du budget de la prochaine année scolaire, selon une proposition adoptée à l'unanimité mercredi soir, à la réunion du conseil des commissaires. « Tout va être examiné », a assuré la présidente.

Reste le long terme, qui doit aussi être revu, selon Mme De Courcy. Un comité d'exercice de mission, chargé d'organiser à l'automne un forum consultatif sur le rôle que doit jouer la commission scolaire, a été mis sur pied. Il doit proposer « un plan stratégique faisant de la CSDM une véritable coopérative de services répondant aux besoins de la communauté montréalaise ».

« Ce que nous entendons par coopérative de services, c'est une commission scolaire qui répond d'abord aux besoins des établissements et des élèves, et non pas à ceux de l'administration », a expliqué Mme De Courcy. C'est à confirmer en septembre 2005, date prévue pour la fin de l'exercice de mission de la CSDM.

La polyvalente ne serait pas le far west que l'on imagine

Le public encadrerait plutôt bien ses élèves, dit le Conseil supérieur de l'éducation

LOUISE LEDUC

L'aide aux devoirs et aux leçons, la récupération, le tutorat et les groupes stables ne sont pas l'apanage de l'école privée, mais sont au contraire des formes d'encadrement largement répandues dans le secteur public, assure le Conseil supérieur de l'éducation dans un rapport destiné à déboulonner le mythe de la polyvalente « far west ».

L'expression vient du président du Conseil supérieur de l'éducation, Jean-Pierre Proulx, selon lequel « la perception populaire héritée de l'époque des polyvalentes ne correspond plus à la réalité ».

L'avis destiné au ministère de l'Éducation, intitulé *L'Encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif*, fait état des forces respectives des secteurs public et privé. Ainsi, les périodes d'étude inscrites à l'horaire sont nettement plus courantes au privé (38 % des écoles privées en offrent,

comparativement à 14,5 % au secteur public). L'aide aux devoirs et aux leçons (offerte par des éducatrices non enseignantes, en dehors des heures de cours) est aussi répandue à l'école publique (à 59,9 %) qu'à l'école privée (58,3 %). L'école privée recourt davantage aux titulaires (un professeur qui enseigne plusieurs matières) tandis que les polyvalentes optent plus souvent pour le tutorat (l'assignation d'un certain nombre d'élèves à un enseignant).

Limites de l'enquête

L'ennui, c'est que dans le cadre de cette enquête auprès de 492 écoles secondaires privées et publiques, on a simplement demandé aux directions si elles offraient tel ou tel service, sans vérifier à quel point ils étaient développés et organisés. Dès lors que le service existait, il était comptabilisé dans les écoles offrant l'encadrement en question et ce, même si à peine une poignée d'élèves pouvaient en bénéficier.

On constate également, aussi bien

au privé qu'au public, que l'encadrement est plutôt serré en première secondaire, mais qu'il se relâche parfois assez considérablement plus on avance en âge. Par exemple, l'aide aux devoirs et aux leçons n'est plus offerte que dans un quart des écoles (secteurs public et privé confondus) en quatrième secondaire. Entre ces deux années, la récupération, le rattrapage, les activités de mise à niveau chutent pour leur part de 20 %.

Jean-Pierre Proulx ne s'alarme cependant pas de cet état de fait, les élèves gagnant après tout en autonomie. Aussi, il est inévitable, particulièrement dans les polyvalentes où les élèves ont plusieurs options de cours, que les groupes stables soient de moins en moins possibles à mesure que les élèves avancent en âge.

Quant à l'encadrement personnel — services de psychologie, d'orthopédagogie, d'orientation, etc. — « il est plus répandu dans le secteur public que dans le secteur privé, mais insuffisant partout selon ce

que l'on nous a dit », poursuit M. Proulx. Fait à noter, l'animateur à la vie étudiante est particulièrement une espèce en voie de disparition, ce que regrette le Conseil.

Pourquoi avoir réalisé une telle enquête, et maintenant ? Parce que les mesures d'encadrement — « et notamment tout ce qui a trait à la discipline », indique Jean-Pierre Proulx — déterminent en grande partie l'école que les parents choisiront pour leur enfant ; parce que l'image de l'école publique, sérieusement malmenée par le palmarès annuel des écoles, a grandement besoin d'être rafraîchie ; enfin, parce que la réforme au secondaire sera lancée en septembre prochain et que le ministère de l'Éducation souhaitait au préalable être éclairé par le Conseil sur le niveau d'encadrement dans les polyvalentes et sur ce qui devrait être amélioré.

L'avis du Conseil supérieur de l'éducation peut être consulté dans la section « Quoi de neuf ? » à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca/

Messieurs, mangez des fruits et légumes

ARIANE KROL

Manger cinq portions de fruits et de légumes par jour diminue les risques de cancer de 31 % et les risques de mortalité de 37 % chez les hommes, révèle une vaste enquête menée durant près de huit ans sur plus de 13 000 Français. Les femmes ? Elles en mangent probablement déjà assez, pensent les chercheurs.

« Mangez-les frais ou en conserve, crus ou cuits, nature ou préparés, peu importe, ce qui est essentiel c'est d'en consommer cinq par jour », clame le chercheur Serge Herberg.

Le directeur de l'unité de nutrition de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) français était de passage

à Montréal hier pour diffuser les résultats de l'étude SU.VI.MAX (SUpplémentés en VItamines et MINéraux AntioXydants) qu'il a pilotée entre 1994 et 2002.

Pour les besoins de la recherche, les 13 017 sujets (7886 femmes de 35 à 60 ans et 5141 hommes de 45 à 60 ans) ont été séparés en deux groupes égaux. La moitié ont reçu un comprimé quotidien contenant des nutriments antioxydants (bêta carotène, vitamine C, vitamine E, sélénium, zinc) à des doses dites nutritionnelles, c'est-à-dire accessibles par une alimentation normale, et l'autre moitié a reçu un placebo.

Pour les hommes, les avantages sont frappants : 31 % moins de cancers de tous types et 37 % moins de décès que chez les consommateurs de placebos.

Pour les femmes, par contre, il n'y a aucune différence. Les chercheurs pensent qu'elles consommaient déjà plus de fruits et légumes par rapport à leur poids et à l'ensemble de leur ration alimentaire quotidienne avant l'étude. Les prises de sang effectuées lors du recrutement des sujets ont d'ailleurs révélé des taux de bêta carotène et de vitamines C plus élevés chez les femmes, un phénomène souvent constaté dans d'autres études nutritionnelles.

« Il faut que les hommes fassent un effort et il faut que les femmes maintiennent leur effort », résume Serge Herberg.

Le chercheur a présenté ses premiers résultats en juin dernier, mais il continue à traiter les données pour vérifier d'autres hypothèses. « Si on a moins de facteurs

de risque, si on mange moins de graisses saturées, plus de glucides complexes, plus de fibres, est-ce qu'on a une efficacité plus grande ? » s'interroge-t-il.

En attendant, la France a adopté sa recommandation de cinq portions de fruits et légumes par jour, emboitant le pas au Guide alimentaire canadien, qui conseille depuis belle lurette de cinq à 10 portions de fruits et légumes.

M. Herberg a employé des comprimés dans son étude, mais il préfère de loin les produits de la terre. « En prenant les fruits et légumes, vous avez tous les avantages de ce qu'on a testé dans SU.VI.MAX plus le bénéfice des autres nutriments qu'on n'a pas testés », dit-il en citant les polyphénols censés prévenir les maladies cardiovasculaires, les fibres et les vitamines du groupe B.

D'autres études ont aussi démontré le risque de prendre trop de suppléments. À haute dose, le bêta carotène augmente le risque de cancer du poumon chez les fumeurs. Et une pilule, ça ne remplit pas l'estomac. « Le danger serait de manger des desserts sucrés ou lactés à la place des fruits, et à la place des légumes certains produits qui auraient moins d'intérêt », souligne Serge Herberg.

Ses recherches actuelles, qu'il n'a pas encore publiées, le ramènent constamment à cette question : un aliment est-il vertueux en soi, ou parce qu'il en tient de moins bons à distance ? « On s'est rendu compte que ceux qui mangent du pain en quantité suffisante ont un meilleur équilibre nutritionnel. Ils mangent moins de graisses, ont un index de corpulence moindre, leur cholestérolémie est meilleure. On ne peut pas affirmer que c'est le pain qui est responsable, mais ça traduit une typologie alimentaire plutôt favorable à la santé », indique le médecin français.

De même, il a observé que les amateurs de soupe ont un meilleur statut vitaminique. Est-ce simplement parce que la plupart des soupes mangées en France sont aux légumes ou parce que ceux qui en consomment ont par ailleurs de meilleures habitudes alimentaires ? Les amateurs de thé affichent aussi un profil nutritionnel différent. Est-ce l'effet bénéfique des polyphénols contenus dans les feuilles infusées, ou simplement l'indice d'une hygiène de vie particulière ? « Nous sommes en train de faire des analyses », conclut Serge Herberg.

POLITIQUE

Lucienne Robillard, s'en aller? Pas question!

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Lucienne Robillard, la nouvelle ministre de l'Industrie, n'a pas du tout l'intention de se retirer, d'autant plus que Paul Martin lui a confié la responsabilité de l'une des trois grandes priorités de son gouvernement, celle de faire du Canada un acteur de premier plan dans l'économie mondiale du XXI^e siècle.

Contrairement aux rumeurs qui couraient sur la colline parlementaire, M^{me} Robillard a en effet annoncé à *La Presse* hier, au cours d'une entrevue dans ses bureaux du ministère de l'Industrie, qu'elle sera candidate sans sa circonscription de Westmount—Ville-Marie aux prochaines élections. « Mon bulletin de candidature est déposé, a-t-elle confirmé. Ma date d'investiture devra éventuellement être fixée par le parti en février. Et j'ai un comté en or; pas pour mes opposants, pour les membres de la famille libérale. »

En attendant, l'ancienne présiden-

te du Conseil du Trésor affirme être aux anges à l'Industrie. Pourquoi? « Parce que mon portefeuille gère une des priorités de Paul Martin, dit-elle. Paul Martin n'a pas 56 priorités, il en a trois. Une de celles-là consiste à bâtir l'économie du XXI^e siècle. L'Industrie est un portefeuille clé à ce chapitre. »

La ministre de l'Industrie affirme que le gouvernement continuera à avoir une gestion financière prudente et équilibrée, mais qu'il s'engagera davantage du côté de la microéconomie. « Nous avons fait beaucoup pour la macroéconomie, l'équilibre budgétaire, la politique fiscale, explique Lucienne Robillard. Nous nous retrouvons avec un faible taux d'inflation, un faible taux d'intérêt. Les finances publiques sont bonnes. Nous avons des surplus budgétaires. Et quand on se compare aux autres pays, ceux-ci nous demandent comment nous avons fait pour en arriver là. Tout cela va continuer. Mais je dis en tant que ministre de l'Industrie qu'il est temps d'accorder plus

d'importance à la politique microéconomique où nos PME jouent un rôle clé, notamment au chapitre de la concurrence internationale. »

Face à la montée de nouvelles puissances économiques que sont la Chine, l'Inde ou le Brésil, Ottawa doit faire vite pour que les entreprises canadiennes, en particulier les PME, aient les moyens de faire face à la concurrence internationale et de créer des emplois.

La première grande tâche de la nouvelle ministre est donc de s'attacher à une révision en profondeur des lois et de la réglementation qui encadrent le marché. « Il y a des lois et des réglementations qui n'ont pas été révisées depuis plusieurs années, souligne-t-elle. Les PME nous disent que notre réglementation les freine et leur met des bâtons dans les roues. »

M^{me} Robillard travaille déjà avec le fameux Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente, mis sur pied après le discours du Trône du 30 septembre 2002 par le gouvernement fédéral, qui travaille

à dépoussiérer la réglementation des industries canadiennes, telles l'industrie pharmaceutique, les transports, les télécommunications ou encore le domaine de l'environnement. L'objectif du comité est de promouvoir la déréglementation pour accroître la compétitivité.

Autre grand virage en chantier à Industrie Canada, celui de la mise en place de politiques qui feront accéder la recherche au développement et à la commercialisation. « Paul Martin a dit dans ses récents discours que les idées et les découvertes allaient devenir la monnaie d'échange du XXI^e siècle, rappelle Lucienne Robillard. Et c'est vrai. Comment fait-on cela? Nous avons beaucoup appuyé la recherche depuis 10 ans au Canada, à travers la Fondation canadienne de l'innovation, les chaires de recherche, Genome Canada, etc. En tout, nous avons investi 13 milliards en recherche, ce qui nous classe environ au 14^e rang mondial dans ce domaine. C'est un chiffre drôlement imposant.

On doit continuer à investir dans la recherche parce que nous ne sommes pas encore parmi les cinq premiers au monde. Mais il faut passer à l'étape suivante, c'est-à-dire aller davantage du côté du développement, de la commercialisation de la recherche. Cela permettra de fonder et de créer de petites entreprises qui vont développer ces nouveaux produits et les mettre sur le marché. »

Selon la ministre, il faut que les petites entreprises aient les moyens de devenir des PME. Ce sont les PME, dit-elle, qui investissent davantage dans la commercialisation. « Il faut donc les aider à progresser », ajoute-t-elle.

M^{me} Robillard examine également toute la question de l'accessibilité au capital de risque. « Les petites entreprises, dit-elle, n'ont pas assez accès au capital de risque. Il y a bien sûr la Banque de développement du Canada, mais il y a encore beaucoup de lacunes en ce qui à trait au capital de risque, estime la ministre. C'est un problème que je veux examiner. »



Le premier ministre Paul Martin.

PHOTO REUTERS ©

Une ex-firme du premier ministre aurait épargné 100 millions en impôts, selon le Bloc

SYLVAIN LAROCQUE
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Une des compagnies auparavant détenues par le premier ministre Paul Martin, CSL International, aurait dû payer des impôts de plus de 100 millions de dollars au cours des huit dernières années si elle avait été incorporée au Canada, conclut une analyse fiscale du Bloc québécois.

« Je ne dis pas que c'est illégal, loin de là, mais pour quelqu'un qui voulait devenir premier ministre du Canada et qui l'est devenu, il y a quelque chose d'immoral dans le fait d'aller demander à monsieur et madame Tout-le-Monde de payer ses impôts, et lui de profiter des mécanismes d'évitement fiscal qui existent dans certains pays », a dit le député du Bloc québécois Pierre Paquette.

Mise au courant de l'étude du Bloc, une porte-parole de CSL, Martine Malka, a réagi fermement. « C'est un peu ridicule, honnêtement, parce que la compagnie n'aurait pas survécu (si elle avait été incorporée au Canada) », a-t-elle déclaré en entrevue téléphonique.

« Si on payait les mêmes taux (d'imposition) qu'au Canada, on n'aurait pas pu faire la concurrence à ces compagnies-là (qui font du transport transocéanique), a affirmé

M^{me} Malka. On n'aurait pas reçu de contrats, parce que c'est quand même un coût, les taxes. »

Selon elle, plus de 90 % des concurrents de CSL International sont assujettis à des taux d'imposition moindres que ceux qui existent au Canada.

CSL International, une filiale à propriété exclusive du Groupe CSL de Montréal, est propriétaire de huit navires qui effectuent du transport maritime transocéanique. Elle est distincte de la Canada Steamship Lines, qui possède 16 bateaux naviguant dans les eaux du Canada et des États-Unis.

Incorporée à la Barbade, où elle est reconnue comme « International Business Corporation », CSL International est soumise à un taux d'imposition variant entre 1 et 2,5 % sur ses bénéfices. Si elle était enregistrée au Canada, la firme serait assujettie à des impôts de plus de 30 %, selon le Bloc, dont l'étude a été entérinée par trois fiscalistes qui ont requis l'anonymat.

Pour calculer l'impôt que CSL International aurait payé si elle avait été incorporée au Canada, les analystes du Bloc se sont basés sur un chiffre d'affaires annuel de 66 millions US et des profits de 25 millions US, tel que l'avance la firme de consultants américains Dunn & Bradstreet.

« Tous ces chiffres-là sont des estimations, a admis le député Paquette, qui est aussi économiste. Ça, c'est très clair. Mais nous nous sommes basés sur des chiffres qui sont reconnus comme crédibles pour cette industrie-là en particulier. Si ce n'est pas ces chiffres-là, qu'ils nous donnent les chiffres réels. »

Confidentiel

CSL International a indiqué qu'elle était une entreprise privée non cotée en Bourse et que son bilan financier n'est donc pas rendu public.

« Il y a tellement d'hypothèses dans ce document-là qu'on ne veut pas faire de commentaires officiels », a affirmé Martine Malka.

« Même si je connaissais les chiffres et que je vous disais d'accord, c'est ça, ce serait ridicule d'extrapoler (à partir de) ces chiffres-là en disant : bon, ils auraient fait des ventes de tant en étant incorporés au Canada, donc ils devraient payer tant d'impôt, a expliqué la porte-parole. Les ventes auraient chuté, elles auraient été presque nulles, honnêtement (si la firme était enregistrée au Canada). »

M^{me} Malka a assuré que l'objectif de CSL International n'est pas d'éviter les impôts canadiens, mais plutôt d'assurer la viabilité financière de l'entreprise.

Pierre Paquette reconnaît que Paul

Martin s'est retiré de la gestion quotidienne du Groupe CSL lorsqu'il est entré au gouvernement fédéral, en 1993. « Mais quand tu transfères (des actifs) à une fiducie sans droit de regard, tu peux quand même donner un certain nombre de directives générales, a-t-il rappelé. Il aurait pu dire : comme ministre des Finances, comme personne qui est dans le domaine public, je dois donner l'exemple et puis je vous demande de ne pas profiter des mécanismes (d'évitement fiscal) qui existent. »

Le cabinet du premier ministre Martin a refusé de commenter directement l'étude du Bloc.

« Depuis août 2003, M. Martin n'a plus aucune implication dans CSL, il n'est plus propriétaire, a dit un porte-parole, Justin Kingsley. Et quand il en avait pris le contrôle dans les années 80, c'était une entreprise moribonde. C'est devenu un grand succès canadien sur la scène internationale, qui emploie plus de 500 personnes au pays et dont le siège social est à Montréal. »

Mercredi, le gouvernement avouait, après un an d'attente, que les compagnies de l'empire commercial de Paul Martin avaient reçu des contrats fédéraux totalisant 160 millions au cours de la dernière décennie, y compris 46 millions alors que M. Martin était ministre des Finances.

Copps se dit un paria au Parti libéral

BRUCE CHEADLE
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Sheila Copps a affirmé hier qu'elle est devenue un paria et a mis de l'huile sur le feu en disant que le Parti libéral du Canada avait besoin d'elle à l'arrière-ban pour protéger les retraites des travailleurs — une flèche destinée spécifiquement au premier ministre.

Elle a aussi annoncé qu'elle allait porter plainte auprès d'Élections Canada au sujet des tactiques des organisateurs du ministre des Transports, Tony Valeri, son rival à l'investiture libérale dans une circonscription de la région de Hamilton.

M^{me} Copps a fait ces commentaires le jour où le géant de l'acier Stelco a annoncé qu'il se plaçait sous la protection de la loi sur les faillites.

« Lorsque ces travailleurs (de l'acier) cherchent un porte-parole fort, ils savent qu'ils peuvent compter sur moi. »

Le premier ministre a été critiqué pour la disparition en 1997 du régime de retraite d'employés d'une compagnie de transport par autocar qu'il détenait à 50 %. Le régime de retraite chez Voyageur Colonial est disparu après que la société de portefeuille de M. Martin, CSL Equity Investments Ltd., eut vendu ses circuits et son service de livraison de colis, entraînant un déficit de 2,4 millions de dollars à la caisse de retraite. Les employés ont ainsi perdu jusqu'à 30 % de leurs prestations de retraite.

M^{me} Copps s'est fait demander hier si elle laissait entendre par là que les électeurs de Hamilton East-Stoney Creek, dont plusieurs sont des travailleurs de la Stelco, auraient besoin d'être protégés du gouvernement Martin.

« La question de la protection de la faillite est du ressort de la législature provinciale. Mais je prépare déjà un projet de loi privé (fédéral) pour empêcher les sociétés d'inclure les rémunérations différées des travailleurs dans les éléments négociés lors de la liquidation en cas de faillite. »

Informé des propos de Sheila Copps, le cabinet du premier ministre n'a pas fait de commentaire.

M^{me} Copps ne s'est pas arrêtée là. Elle est en train d'écrire une lettre à Élections Canada accusant les organisateurs de M. Valeri dans Hamilton East-Stoney Creek de distribuer gratuitement des cartes de membre du parti.

M^{me} Copps soutient que le Parti libéral du Canada ferme les yeux sur les faits.

Le bureau de M. Valeri a indiqué qu'il allait commenter aujourd'hui.

M^{me} Copps ne manifeste pas le moindre repentir par rapport à ses tactiques. « Je suis déjà un paria. Je n'ai pas à m'en faire avec cela. »

Mercredi, le premier ministre Martin a affirmé qu'il était prêt à garantir une autre circonscription de Hamilton (Hamilton Mountain) à M^{me} Copps si elle acceptait de s'y présenter. Mais M^{me} Copps est catégorique : elle ne se présentera que dans Hamilton East-Stoney Creek.

Une récente refonte de la carte électorale fédérale qui a résulté en une fusion des anciennes circonscriptions de M^{me} Copps et de M. Valeri en une seule est à l'origine de la bisbille.

EN BREF

Ottawa pressé de dépenser plus

Le nouveau secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, en poste depuis moins d'un mois, fait déjà des remarques à peine voilées sur le budget de la défense canadienne. M. Scheffer, originaire des Pays-Bas, effectue une visite officielle au Canada cette semaine. Hier, à Ottawa, il a dit espérer que la révision des politiques de défense et des

affaires étrangères annoncée par le nouveau gouvernement de Paul Martin dès son entrée en fonctions va se traduire par davantage d'argent pour les militaires. Au cours d'une conférence de presse, M. Scheffer a rappelé quelques données sur les dépenses militaires. Le Canada est un des pays de l'Alliance atlantique qui dépensent le moins pour la défense. En poussant pour de plus importantes dépenses dans le secteur de la défense, M. Scheffer prend le relais de son prédécesseur, George Robertson, qui ne se gênait pas pour demander aux membres de l'OTAN d'investir davantage. Presse Canadienne

Collenette ne sera pas candidat...

Le député libéral David Collenette, un fidèle de Jean Chrétien, a annoncé qu'il quittait la politique après avoir été exclu du cabinet fédéral. « Après mûre réflexion, j'ai décidé que je ne serais pas candidat aux prochaines élections générales », a indiqué dans un communiqué de deux pages l'ancien ministre des Transports, qui a siégé à la Chambre des communes pendant 20 ans. « Le temps est venu de relever d'autres défis. » Presse Canadienne

... mais McKenna pourrait l'être

Frank McKenna n'exclut pas de se lancer en politique fédérale dans l'éventualité où un siège se libérerait au Nouveau-Brunswick. « Je ne me présente pas », a affirmé l'ancien premier ministre provincial de passage à Montréal hier. Il a insisté pour dire que sa vie actuelle dans le secteur privé est satisfaisante, mais il n'a pas caché son intérêt de retourner à la politique active. Il a quitté la politique en 1997 après 10 ans en poste. Presse Canadienne



YVES BOISVERT

L'art de ne pas gouverner

À part les renvois sur la sécession et sur le rapatriement de la Constitution canadienne, on peut difficilement imaginer un cas plus clair d'utilisation politique de la Cour suprême que l'affaire des mariages gays.

N'oublions pas la séquence des événements. Il y a d'abord eu des jugements favorables au mariage gai au Québec, en Colombie-Britannique et en Ontario. Tous disaient que la définition traditionnelle du mariage était discriminatoire.

En septembre 2002, la juge Louise Lemelin, de la Cour supérieure, disait que la définition hétérosexuelle du mariage était inconstitutionnelle, mais donnait deux ans au gouvernement pour changer sa loi. Québec a alors créé l'« union civile », qui est le mariage gai sans le nom, c'est-à-dire une union entre conjoints de même sexe, avec mêmes droits et obligations que dans un mariage.

En passant, c'est une autre chnoiserie de notre Constitution : la définition du mariage est de compétence fédérale, la célébration du mariage et ses effets civils de compétence provinciale et le divorce de compétence fédérale.

En Colombie-Britannique, la Cour d'appel, c'est-à-dire le plus haut tribunal de la province, a aussi déclaré la vieille définition inconstitutionnelle. C'est une définition antique, mais on se réfère depuis 1866 à une décision de la Chambre des lords de

Grande-Bretagne, où un lord disait « Je conçois le mariage tel qu'on le comprend dans la chrétienté comme l'union volontaire, pour la vie, d'un homme et d'une femme à l'exclusion de tout autre. » Il s'agissait non pas d'une affaire impliquant des homosexuels (considérés comme des criminels), mais bien des mormons, donc une cause où il était question de polygamie.

Cette vieille définition, bref, a été jugée discriminatoire, contraire à la Charte, et donc invalidée par la Cour d'appel de la province la plus à l'ouest du pays en avril 2003. La Cour donnait elle aussi un délai au gouvernement fédéral, jusqu'en juillet 2004, pour légiférer et modifier cette définition afin de respecter les droits des homosexuels.

Le gouvernement Chrétien avait de plus en plus de pression. Soudain, le coup de massue est venu moins de deux mois plus tard, en juin 2003 : la Cour d'appel de l'Ontario, donc la plus haute cour de la plus peuplée province, allait dans le même sens : le mariage exclusivement hétéro viole la Charte. Cette fois, pas de délai, sinon le délai de 60 jours pour tenter d'en appeler en Cour suprême.

La Cour suprême, selon toute vraisemblance, risquait fort d'aller dans le même sens, si l'on se fie aux jugements rendus ces dernières années sur les droits des gays. C'est alors que le gouvernement Chrétien a décidé de prendre les devants : il n'y aurait plus d'appel. Un projet de loi légalisant le mariage homosexuel allait être déposé. Aussitôt, donc, le jugement

ontarien a eu force de loi dans cette province et, depuis l'été dernier, on peut légalement y célébrer des mariages entre conjoints de même sexe. Voyant la tournure des événements, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a annulé son délai et légalisé le mariage gai dès juillet 2003. Au Québec, où l'union civile existe, le mariage gai n'est pas encore autorisé. L'appel du jugement Lemelin a été maintenu... mais déserté par Otta-

n'était pas entièrement capable, apparemment, d'assumer son choix en faveur du mariage gai. On a décidé de le faire approuver par la Cour suprême au moyen d'un renvoi. Le renvoi est normalement un avis demandé au plus haut tribunal canadien sur une question épineuse. Sauf qu'ici, les trois questions posées par Ottawa sont des questions bidon : est-ce qu'Ottawa a bien la compétence pour définir le

qui devient ici un pur instrument de propagande politique. Il faut choisir : ou bien Ottawa assume sa décision de ne pas en appeler du jugement ontarien et fait une loi ; ou bien il en appelle pour faire décider les juges. Martin Cauchon a fait un peu des deux.

Et voilà que Paul Martin, qui a l'air, quand il s'agit de cette question, non pas de marcher sur des charbons ardents, mais d'en avoir dans les poches, M. Martin, donc, nous arrive avec une quatrième question qui remet tout en question.

En fait, c'est un retour complet en arrière, un virage à 180 degrés. On vient reposter à la Cour suprême la question à laquelle elle aurait dû répondre s'il y avait eu appel : est-ce que la définition actuelle du mariage est inconstitutionnelle ?

C'est pour aller au fond des choses sur une question qui divise les Canadiens et les parlementaires, a plaidé Irwin Cotler, le nouveau ministre de la Justice.

M'est avis que c'est surtout pour faire, encore plus carrément, ce qu'il est de coutume de faire à Ottawa chaque fois que les politiciens n'osent rien faire : renvoyer tout le problème aux juges. Ne pas décider. Se cacher derrière le Droit. Et instrumentaliser encore un peu plus la Cour suprême.

Finalement, il n'y a rien de plus vieux que la « nouvelle » façon de gouverner de Paul Martin.

C'est un retour complet en arrière, un virage à 180 degrés. On vient reposter à la Cour suprême la question à laquelle elle aurait dû répondre s'il y avait eu appel : est-ce que la définition actuelle du mariage est inconstitutionnelle ?

wa... « remplacé » par des groupes religieux. Le plus haut tribunal québécois a entendu l'affaire cette semaine et rendra sa décision d'ici l'été.



La décision d'Ottawa de ne pas en appeler du jugement ontarien est un exemple assez unique d'initiative politique à l'ère de la Charte sur un sujet social délicat. Le cas de figure classique est celui où les politiciens laissent aux juges le soin de trancher à leur place. Il est ensuite fort commode de plaider la règle de droit et la déférence face aux tribunaux sous forme de « Y a rien qu'on peut faire, que voulez-vous ».

Mais le gouvernement Chrétien

mariage ? Oui. Est-ce que d'étendre aux gays le mariage est conforme à la Charte ? Question absurde : la Charte est un outil d'affirmation des droits ; on peut faire annuler une règle qui brime, qui restreint des droits ; mais une règle qui en donne davantage ne court aucun risque ! La réponse est donc « oui ». Troisième question : est-ce que les Églises peuvent refuser de marier des gays ? Bien sûr que oui. C'est la règle de l'État qui est attaquée, pas les croyances des diverses religions.

Ottawa, au fond, à défaut d'un jugement final qui allait lui ordonner d'agir, voulait une sorte d'approbation morale en posant ces questions à la Cour suprême. Cour suprême

Un autre ancien « bleu » dans l'équipe Charest

Michel Guitard assistera le directeur des communications

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Un autre ancien conservateur, Michel Guitard, est appelé à la rescousse par le gouvernement Charest. Le spécialiste des relations publiques viendra donner un coup de main au gouvernement pour ses communications. Cet ancien du Parti conservateur s'ajoute à une longue liste d'anciens « bleus » qui ont repris du service à Québec, de Benoît Bouchard à Jean Bazin. M.

Guitard avait été sollicité à quelques reprises pour un poste au cabinet de Jean Charest, tout de suite après les élections, et une autre fois en juillet, au moment du départ du chef de cabinet, Michel Crête. Lors de la campagne électorale il faisait partie de la garde rapprochée des conseillers du chef libéral.

En chute libre dans les sondages, Jean Charest a décidé des changements importants chez ses conseillers en communications. Le direc-

teur des communications, Christian Lessard, un ancien candidat conservateur, reste en poste, mais aura de nouveaux collaborateurs, M. Guitard et Marie-Claude Champoux.

Le groupe Everest et Draft

À l'époque du gouvernement Mulroney, M. Guitard avait travaillé dans plusieurs cabinets ministériels. Par la suite, M. Guitard avait rejoint le groupe Everest, la boîte de communications fondée à Sher-

brooke qui s'était retrouvée dans l'embarras pour les contrats de commandites du gouvernement Chrétien, au printemps 2002.

Jean-Pierre Bélisle, un ami d'enfance de Jean Charest, était l'un des fondateurs d'Everest. Claude Lacroix et sa femme, Suzanne Poulin, étaient des collaborateurs importants du chef libéral lors de la campagne électorale de 1998.

M. Guitard était passé chez Draft, la multinationale américaine qui avait acheté Everest après la controverse des commandites. L'automne dernier, la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget avait attribué un contrat à Michel Guitard pour les communications de la réingénierie du gouvernement. Elle avait souligné avoir « embauché M. Guitard et non Draft ». Un de ses employés de cabinet au Trésor, Robert Diotte, est le conjoint d'une employée de Draft, Isabelle Perras.

Cette arrivée coïncide avec d'autres

changements. Christian Barette attaché de presse de M. Charest depuis 1998 est parti à l'Agence de surveillance des marchés étrangers. Il sera remplacé par Marie-Claude Champoux, chef de cabinet du titulaire de l'Éducation Pierre Reid. Elle se trouvait déjà dans les cabinets libéraux à l'époque de Robert Bourassa.

François Grenon la remplace à l'Éducation. Éphémère attaché de presse de Monique Gagnon-Tremblay aux Relations internationales, il avait travaillé auparavant avec Claude Ryan puis avec Jean-Paul L'Allier à Québec. D'autres chefs de cabinet sont en mouvement. Paul Langlois, un ancien du cabinet Bourassa qui avait travaillé avec les conservateurs, a quitté le cabinet de Michelle Courchesne aux Relations avec les citoyens. Idem pour Mario Lebrun, ancien collaborateur de Thérèse Lavoie-Roux, et organisateur de M. Charest en 1998, qui a quitté le titulaire du Développement économique Michel Audet.

Le flirt



Parfaite pour sortir le grand jeu.

► **LA NOUVELLE CLASSE M 2004.** Vaste espace utilitaire de 2 300 litres. Sièges arrière rabattables à configuration 60/40. Troisième rangée de sièges particulièrement pratique, offerte en option. Et bien plus, sans oublier la location-bail la plus flexible de l'industrie. En effet, sachez que vous pouvez rendre votre Mercedes-Benz de Classe M sans difficulté à tout moment entre le 27^e et le 39^e mois, et ce sans pénalité! Vous êtes prêt à sortir le grand jeu? Passez donc nous voir dès aujourd'hui pour faire un essai routier. Mercedes-Benz. N'attendez plus.



Mercedes-Benz

Mercedes-Benz Montréal
Automobiles Silver Star Inc.
7800, boul. Décarie, Montréal
(514) 735-3581

Mercedes-Benz West Island
4525, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 620-5900

Mercedes-Benz Laval
3131, Autoroute 440 Ouest
Laval
(450) 681-2500

Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, boul. Taschereau
Greenfield Park
(450) 672-2720

POLITIQUE

Québec n'est pas en voie de rendre obligatoire l'usage des pneus à neige

GILLES NORMAND

QUÉBEC — Les services de sécurité du ministère des Transports et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) se pencheront sur la pertinence d'une recommandation formulée par le coroner Michel Trudeau pour obliger les automobilistes québécois à chauffer leurs véhicules de pneus à neige.

Entre-temps, le gouvernement du Québec ne songe nullement à rendre obligatoire l'usage des pneus à neige, en hiver bien sûr, et aucun processus législatif n'a été enclenché en ce sens, a indiqué hier Isabelle Mérizzi, porte-parole du ministre des Transports, Yvon Marcoux.

Le coroner a fait cette recommandation en novembre, après avoir étudié les causes d'un accident mortel survenu en janvier 2000. M. Trudeau avait alors évoqué la faible adhérence des pneus quatre saisons sur la glace noire.

Hier, le ministre a commenté la situation en disant que pour le moment, le ministère des Transports s'en tenait surtout à des campagnes de sensibilisation successives depuis 1995, lesquelles il juge efficaces.

Divers sondages réalisés par le Ministère depuis 1995 permettent d'affirmer, grosso modo, que « les auto-



PHOTO IVANOVAH DEMERS, LA PRESSE

Imposer l'usage des pneus à neige est beaucoup moins simple qu'il n'y paraît de prime abord.

mobilistes utilisent de plus en plus de pneus à neige, à Montréal, à Québec et dans le reste du Québec », a expliqué M^{me} Mérizzi. « C'est dans la région de Montréal qu'on observe le plus bas taux d'utilisation. En 1995, il y avait 53 % des automobilistes montréalais qui utilisaient quatre pneus à neige, alors qu'aujourd'hui on parle de 78 %. Mais c'est le plus bas taux au Québec,

alors il y a du travail à faire », estime la porte-parole du ministre, tout en reconnaissant que plusieurs Montréalais utilisent très peu leur voiture en hiver, préférant le transport en commun, que d'autres ne roulent que lorsque la chaussée est sèche ou sur de courtes distances.

« Un pneu à neige est réputé avoir une meilleur adhérence sur la glace qu'un pneu quatre saisons. Quoi

qu'il en soit, tout sera étudié, mais il n'est pas question d'enclencher dans les prochaines semaines un règlement qui pourrait rendre la chose effective l'année prochaine. On va répondre au coroner dans un délai qu'on ignore encore », a dit M^{me} Mérizzi.

L'application d'une telle obligation peut rencontrer diverses difficultés, explique-t-on au Ministère, certains

automobilistes pouvant alors être portés, pour sauver de l'argent, à utiliser de vieux pneus d'hiver ou à conserver les leurs plus longtemps que de raison. Dans un tel cas, ces pneus seraient de toute évidence plus dangereux que des pneus quatre saisons neufs.

Le chroniqueur automobile de *La Presse*, Éric LeFrançois, croit pour sa part qu'une éventuelle loi en ce sens pourrait se heurter à des difficultés d'application à certains égards, notamment parce que pour un grand nombre de véhicules les pneus à neige ne sont pas disponibles à la première année d'introduction sur le marché. Il s'interroge aussi sur l'application d'une telle réglementation aux visiteurs d'autres provinces et des États-Unis.

Quoi qu'il en soit, le ministère des Transports et la SAAQ se livreront d'abord à une analyse des accidents survenant durant l'hiver afin de mieux comprendre les facteurs contributifs, avant de répondre au coroner Trudeau.

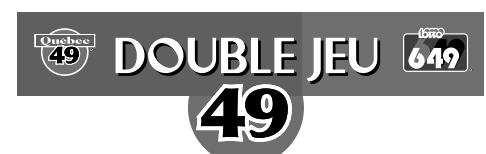
Selon M^{me} Mérizzi, c'est en été que surviennent les plus gros accidents de voiture au Québec. « Plus il fait beau, plus les gens vont vite. Plus il fait beau, plus il y a d'accidents. »

Deux pays actuellement imposent une telle obligation aux automobilistes : la Suède et la Finlande.

UN TOTAL DE 500 000 \$ EN LOTS BONIS, jusqu'au 31 janvier.

Un duo qui a de la gueule

Doublez vos chances de devenir millionnaire avec



18 ans +



MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEU



3196849

Touchez pas au no fault...

QUÉBEC — L'idée du gouvernement Charest de moduler les indemnités versées aux victimes de la route en fonction du revenu des chauffards est hachée menue par les partis d'opposition au Québec, qui y voient une nouvelle forme odieuse de loterie. « Aussi bien créer une loterie des victimes d'accidents d'auto », a dénoncé hier le porte-parole du Parti québécois en matière de transports, Normand Jutras.

Le projet de loi que présentera ce printemps le ministre québécois des Transports, Yvon Marcoux, va autoriser les accidentés de la route à poursuivre au civil les conducteurs condamnés, s'ils estiment que les dommages subis excèdent le montant des indemnités versées par la Société de l'assurance automobile.

Cependant, le ministre songe à fixer un montant maximal à la demande d'indemnisation présentée en cour et à moduler la somme réclamée en fonction du revenu du criminel.

« Si le ministre va de l'avant avec cette idée, une victime d'un conducteur millionnaire coupable d'acte criminel, recevra une indemnité plus élevée. Inversement, si le conducteur est moins nanti, comme c'est le cas pour la majorité, l'indemnité sera moindre », s'insurge M. Jutras.

Presse Canadienne



PLAISIRS D'ENFANCE NE DURENT QU'UN MOMENT. SOUVENIRS D'ENFANCE DURENT TOUTE LA VIE.

Vous rappelez-vous tout le plaisir que vous aviez à aller jouer dehors ? Retrouvez ces instants magiques grâce à nos deux forfaits familiaux très spéciaux. Dans nos deux centres de villégiature reconnus pour la beauté sauvage de la nature environnante— Fairmont Le Manoir Richelieu et Fairmont Le Château Montebello—votre petite famille se verra offrir un très vaste menu d'activités. Et pas seulement à l'extérieur ! Le confort douillet et le service exceptionnel de ces hôtels légendaires vous permettront de bien vous reposer et vous ressourcer durant vos vacances. Cet hiver, profitez de l'accueil chaleureux des Hôtels Fairmont.

VIVE LA FAMILLE

FAIRMONT LE CHÂTEAU MONTEBELLO

À partir de 345\$ par nuit

Séjour minimum de deux nuits. Valable jusqu'au 21 mars 2004.

Votre forfait comprend :

- L'hébergement dans une chambre Fairmont pour deux adultes et deux enfants de moins de 12 ans
- Le petit déjeuner buffet dans la salle à manger Aux Chantignoles
 - Un souper bistro et un souper table d'hôte
 - L'entrée familiale au Parc Oméga
- Une heure de curling et une randonnée en traîneau d'une heure
 - Le programme des activités pour les enfants

FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU

À partir de 345\$ par nuit

Valable jusqu'au 31 mars 2004.

Votre forfait comprend :

- L'hébergement dans une chambre Fairmont pour deux adultes et deux enfants de moins de 18 ans
- Le petit déjeuner buffet dans la salle à manger Le Saint-Laurent
- Le souper buffet dans la salle à manger Le Saint-Laurent ou Bellerive
 - La pêche blanche • La location de patins et de raquettes
 - La navette gratuite vers les centres de ski du Mont Grands-Fonds et Le Massif

HÔTELS Fairmont

Une histoire de coeur.

Pour réserver votre forfait Vive la famille, composez le 1 888 640-9611 ou visitez notre site à www.fairmont.com. *Prix par chambre et par nuit. Sous réserve des disponibilités. Certaines périodes sont exclues. Taxes et pourboires en sus. Possibilité de surclassement, moyennant un supplément des disponibilités. Non offert à des groupes ou à des délégués de congrès. Les activités de plein air dépendent des conditions météorologiques. Aux deux centres de villégiature, accès gratuit au Centre sportif. Au Fairmont Le Château Montebello, les enfants doivent choisir à partir du menu pour enfants pour les repas compris dans le forfait.



PORTES OUVERTES

On vous attend!

DIMANCHE le 1 février 2004 11 h - 16 h

Pavillon des Arts, 853, rue Sherbrooke Ouest portesouvertes@mcgill.ca

deux prix en droits de scolarité de 1 000 \$ et autres prix de présence à gagner!



www.mcgill.ca

GASPÉSIA

Personne ne veut payer les 200 millions manquants

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Confrontés à des coûts supplémentaires de 200 millions pour la relance de Papiers Gaspésia, le gouvernement Charest et le Fond de solidarité se lancent la balle pour savoir qui devra payer le plus gros de la facture.

Le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, a annoncé hier en sortant de la réunion du Conseil des ministres que le gouvernement est prêt à allonger 50 millions de plus à la Société générale de financement (SGF), actionnaire à 25 % dans cette aventure considérée « à haut risque ».

« Nous avons décidé de procéder ainsi en raison de l'impact économique considérable de ce projet pour la Gaspésie et du fait aussi que plus de 300 millions ont été dépensés dans ce projet », a expliqué le ministre.

Cette aide financière est cependant conditionnelle à ce que les deux autres actionnaires, soit le Fonds de solidarité FTQ qui détient 50 % des parts et Tembec, qui possède les 25 % restantes, versent aussi une somme additionnelle de 100 et de 50 millions respectivement.

Gaspésia, ancienne propriété d'Abitibi-Consolidated, a fermé ses portes en 1999, entraînant le licenciement de quelque 560 travailleurs. En décembre 2001, l'ancien premier ministre Bernard Landry a annoncé en grande pompe la relance de l'entreprise, promettant la création de 230 emplois.

Initialement, cette relance devait coûter 490 millions et l'usine devait ouvrir ses portes l'automne dernier. Les travaux ont cependant pris du retard, entraînant des coûts de 200 millions de plus selon une nouvelle étude qui vient d'être réalisée à la demande des actionnaires.

Si tous s'entendent sur l'importance du projet pour la région de la Gaspésie, assurant qu'il est encore « marginalement rentable », personne ne veut maintenant payer.

Avec 170 millions investis à ce jour — dont une garantie de 35 millions à la banque — la FTQ a fait plus que sa part, a ainsi répliqué hier le président du Fond, Pierre Genest, au gouvernement. « Il n'y a pas de garantie que chacun doit mettre sa part de façon proportionnelle dans les réinvestissements. On ne se sent pas lié au risque de 50 %, d'aucune façon », a indiqué M. Genest.

Investissement Québec

À la suite d'une réunion du conseil d'administration hier, les membres se sont plutôt entendus pour injecter 65 millions de plus, une somme moindre que ce qui est souhaité par le gouvernement Charest.

Pour combler le manque à gagner, le Fonds demande plutôt au gouvernement de hausser sa contribution par l'entremise d'Investissement Québec. Le prêt de 145 millions avec intérêts déjà consenti — dont 68 millions ont été versés à ce jour — pourrait être transformé en participation réelle, ce qui ferait d'Investissement Québec un nouvel actionnaire.

« Si on réussit à faire un montage financier rapide, le dépassement ne sera pas de 200 millions, mais de 180 millions », a aussi fait valoir M. Genest, rappelant que la nouvelle estimation des coûts est très prudente.

Il n'est pas question de changer les règles du jeu en milieu de parcours, a rétorqué en début de soirée le ministre Audet en fermant la porte. « Une grande partie de ces coûts excédentaires sont dus à des problèmes de productivité sur le chantier et ce sont les travailleurs de la FTQ construction en plus qui sont là. Alors ne demandez pas au gouvernement de prendre plus de risques qu'il en a maintenant. La FTQ doit faire sa part comme actionnaire. »

Les partis doivent se rencontrer encore aujourd'hui pour tenter de trouver une solution au litige.



La Gaspésia fermée, en janvier 2000.

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

La retraite change.
Nous pouvons vous aider
à planifier la vôtre.

PRODUITS DE RETRAITE ALTAMIRA					
FONDS DE CAPITAL ALTAMIRA	42,8% 1 an	8,1% 3 ans	8,9% 5 ans	5,2% 10 ans	11,1% Depuis la constitution
Recherche la croissance en faisant des placements dans des petites entreprises canadiennes					
FONDS DE VALEUR MONDIAL ALTAMIRA	22,1% 1 an	6,6% 3 ans	S.O. 5 ans	S.O. 10 ans	5,1% Depuis la constitution
Valorise à long terme ses avoirs avec des titres étrangers choisis sur les marchés mondiaux					
FONDS DE DIVIDENDES ALTAMIRA INC.	12,2% 1 an	4,0% 3 ans	8,1% 5 ans	S.O. 10 ans	10,9% Depuis la constitution
Concentre ses placements sur des actions canadiennes produisant des dividendes					
FONDS DE REVENU ALTAMIRA	5,4% 1 an	6,2% 3 ans	4,9% 5 ans	6,3% 10 ans	10,3% Depuis la constitution
Peut remplacer les CPG à 5 ans avec des placements concentrés sur les obligations du Canada					

NOUS PAYONS LES FRAIS DE TRANSFERT pour amener vos placements chez Altamira!

Chacun voit sa retraite à sa façon. Pour certains, c'est faire le voyage dont ils rêvent depuis toujours. Pour d'autres, c'est entreprendre un travail qui leur tient à cœur. Altamira offre un vaste choix de produits REER pour répondre à vos besoins les plus divers : depuis le Fonds de revenu, un placement prudent, jusqu'au Fonds de capital pour les plus audacieux. L'un de nos représentants vous aidera à concevoir et exécuter un plan financier unique pour vous : c'est l'un des avantages pour lesquels le service à la clientèle d'Altamira est primé.

Des conseils aussi uniques que vous l'êtes. 1-866-805-2227

ÉPARGNE | FONDS D'INVESTISSEMENT | SERVICES DE COURTAGE | CONSEILS



31196699A

31196699A

Les placements en parts de fonds communs et le recours au service de répartition de l'actif peuvent entraîner des honoraires de gestion, des frais et des commissions d'entrée, de sortie ou de suivi. Avant d'investir, il est recommandé de lire le prospectus des fonds. Les rendements indiqués sont les rendements composés annuels totaux historiques calculés au 31 décembre 2003 ; ils tiennent compte de l'évolution de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions, mais pas des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs, ni des impôts sur le revenu, auxquels un porteur de ces titres peut être assujéti et qui auraient réduit les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ; leur valeur change fréquemment et il se peut que leurs rendements antérieurs ne soient pas reproduits. La remise sur les frais de transfert des REER est plafonnée à 150 \$; elle s'applique exclusivement aux frais d'administration, et exclut les frais ou commissions liés au rachat de titres de fonds communs de placement. La remise sur les frais de transfert des REER est déposée directement à votre compte REER Altamira. Les comptes REER immobilisés ne sont pas admissibles. Cette offre est valable du 6 janvier 2004 au 31 mars 2004.

ACTUEL TENDANCES

Tous les jours dans **LA PRESSE**

Promotion **Bio-Actif**

J'suis au coton

J'me traîne, je ne suis plus l'ombre de moi-même. Mes batteries sont à plat. J'ai besoin d'un sérieux remontant. Ah oui? Ta dam, voici la coenzyme Q-10, l'étincelle qui fait jaillir l'énergie dans toute cellule humaine. C'est un élément de dynamisme cellulaire qui peut vous donner un bon coup de main en situation de panne. Vous ne pouvez pas refuser une offre pareille.

Bio-Sirum avec Coenzyme Q-10 est un diffuseur d'énergie qui peut vraiment vous aider. Bio-Sirum a été conçu pour lutter contre les grosses fatigues.

Aux sources du naturel, Bio-Sirum vous offre deux formules aux actifs naturels :

- 1- Le Bio-Sirum avec Coenzyme Q-10
- 2- Le Bio-Sirum revitalise

Pour votre bien-être, voici 8000 mg d'éléments constitutifs toniques, à l'origine de ces deux formules différentes, deux techniques énergétiques uniques en leur genre, au service de la bonne forme.

Montréal : (514) 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Estrie : (819) 823-3322

POLITIQUE

Malaise à l'Association des CPE

La directrice générale, Francine Lessard, vient de démissionner

PASCALE BRETON

QUÉBEC – L'Association québécoise des centres de la petite enfance, qui vit déjà des relations difficiles avec le gouvernement Charest, doit aussi composer avec des tensions à l'intérieur même de son regroupement.

La Presse a appris que la directrice générale de l'AQCEPE, Francine Lessard, a remis sa démission plus tôt cette semaine et il ne s'agirait là que du signe le plus visible d'un malaise plus profond.

L'association est née il y a 10 mois à peine, de la fusion de la Fédération des centres de la petite enfance du Québec et de Concertation inter-régionale des centres de la petite enfance du Québec. Plusieurs souhaitent, l'ancien gouvernement principalement, un seul interlocuteur pour représenter le réseau sur les plans régional et provincial.

Campagne électorale

Créé alors que la campagne électorale battait son plein, le regroupement a ensuite vécu des semai-

nes difficiles avec l'arrivée du gouvernement Charest qui a entraîné un climat d'incertitude. L'adoption de projets de loi controversés, dont l'un qui a fait grimper le prix des places de 5 à 7 \$ par jour, de même que l'annonce de compressions financières et de nouvelles règles budgétaires pour le réseau ont amené l'AQCEPE à se mouiller à plusieurs reprises sur la place publique au cours de l'automne.

Les travaux sur l'équité salariale laissent aussi présager des moments difficiles au cours des mois à venir, d'autant plus que les éducatrices syndiquées à la CSN ont déjà tenu deux journées de grève depuis septembre et pourraient en tenir sept autres.

L'un des problèmes, ont confié certaines sources à *La Presse*, c'est que les membres ne s'entendent pas sur la mission globale de l'AQCEPE. Le site Internet de l'association indique à ce sujet que le regroupement « est doté d'un rôle politique, au nom de l'ensemble du réseau des CPE, d'un rôle de service, auprès de ses membres et des

CPE, et d'un rôle de porte-parole des CPE du réseau, comme employeur », notamment dans les dossiers discutés avec Québec.

Ainsi, certains se voient comme une table patronale, d'autres comme un groupe de pression, d'où certaines tensions au sein du réseau

a d'ailleurs remis à la présidente de l'association une réflexion sur l'état de situation de l'organisme.

La journée de grève du 11 décembre, alors que la moitié des 986 CPE ont fermé leurs portes, en est un bon exemple, raconte M^{me} Lessard. « Il y a eu des gens qui

en compagnie de la CSN et de la CSQ. »

Les régions de la Mauricie et de l'Outaouais avaient d'ailleurs décidé de ne pas emboîter le pas à la grève, même si d'autres gestes de soutien avaient été organisés lors de cette journée de grand dérangement.

En commentant la démission de sa directrice générale hier, la présidente de l'AQCEPE, Hélène Potvin, a voulu minimiser les signaux de malaise au sein du regroupement. « Les événements de cet automne touchent un très grand réseau et dans un grand réseau, il y a un grand nombre de personnes. Il peut y avoir des différences d'opinion. »

Le bilan réalisé à la suite de toutes les prises de position de

l'AQCEPE montre d'ailleurs une mobilisation et un intérêt de la part des membres qui, chaque fois, a dépassé les objectifs, souligne-t-elle. « Il arrive des moments chauds où il y a toujours des discussions, des échanges et ça fait partie de la réalité. »

La journée de grève du 11 décembre, alors que la moitié des 986 CPE ont fermé leurs portes, est un bon exemple de la situation, raconte M^{me} Lessard. « Il y a eu des gens qui étaient moins à l'aise pour aller sur la place publique avec les syndicats, d'autres qui trouvaient que c'était normal. Ça créait une sorte de confusion (...) »

et du conseil d'administration qui compte 26 personnes.

« Il y a un malaise dans la mission », a confirmé hier la directrice générale démissionnaire en entrevue. En même temps que sa lettre signifiant son départ, M^{me} Lessard

étaient moins à l'aise pour aller sur la place publique avec les syndicats, d'autres qui trouvaient que c'était normal. Ça créait une sorte de confusion. Si tu représentes l'employeur, c'est un peu délicat que de sortir sur la place publique

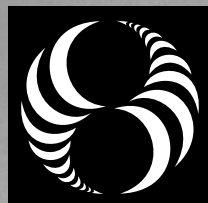


CE SOIR, LE GROS LOT BONI EST DE
30 MILLIONS \$



Dans l'éventualité où il y aurait plusieurs détenteurs de la sélection gagnante 7 sur 7, le montant total du gros lot serait partagé entre chacun d'eux.

18 ans +



LOTO
 QUÉBEC

www.loto-quebec.com



Les véhicules non blindés ne patrouillent plus à Kaboul

ANDRÉ DUCHESNE

La mort d'un soldat canadien et d'un soldat anglais à la suite de deux attaques suicide commises plus tôt cette semaine dans les rues de Kaboul ont incité le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) à suspendre les patrouilles à bord de véhicules militaires non blindés, tels les jeeps Iltis.

Cette décision modifie sensiblement le travail des militaires, dont plusieurs centaines de Canadiens, affectés à la patrouille dans les rues de la capitale afghane. Chargée de maintenir la paix et la sécurité au sein de la population, la Force internationale

s'est aussi donné pour mandat d'établir des contacts directs avec les Afghans. Or, les patrouilles pédestres et à bord de véhicules non blindés facilitent les rencontres. De plus, les Iltis, véhicules légers (de 1550 kilos) avec portes et toit en toile, étaient fort utiles pour se rendre dans certains quartiers de la ville, là où les résidences sont accrochées à flanc de colline et où les routes ressemblent davantage à des sentiers.

« La décision de se servir de véhicules blindés pour le moment est une décision du commandant de la Force internationale, le général (allemand) Götz Gliemeroth. À mon avis, nous allons éventuellement retourner à la

même procédure des patrouilles que nous avions auparavant », a déclaré à ce sujet le chef d'état-major des Forces canadiennes, le général Ray Henault, mercredi au cours d'un point de presse.

Le général Gliemeroth sera remplacé par un officier canadien, le lieutenant-général Rick Hillier, d'ici quelques jours. Il sera alors intéressant de voir s'il maintiendra la décision de son prédécesseur à propos des patrouilles.

L'utilisation des véhicules Iltis est souvent remise en question depuis que deux soldats canadiens ont perdu la vie le 2 octobre dernier après le passage de leur jeep sur une mine.

De plus, l'attaque suicide qui a coûté la vie au caporal Jamie Murphy mardi dernier a été perpétrée alors que ce dernier se trouvait assis à l'arrière d'un Iltis. Les Américains avaient averti les Canadiens de ne pas utiliser de véhicules non blindés en Afghanistan.

De son côté, le général Henault refuse de faire des spéculations quant aux conséquences des incidents ayant coûté la vie à trois de ses hommes s'ils s'étaient trouvés à bord de véhicules blindés.

Chose certaine, le Canada a fait l'achat d'une centaine de véhicules Mercedes dit G-Wagon, dotés d'un blindage léger et qui seront livrés en Afghanistan d'ici quelques semaines. Ils remplaceront les Iltis dans les patrouilles.

Pendant ce temps, en Afghanistan, les Canadiens assurent qu'ils maintiendront leur niveau de patrouille dans les rues de la capitale. « Ça va se faire autrement, mais nous serons sur le terrain. On a une mission à fai-

re et ce n'est pas en restant barricadés dans nos camps qu'on va la réaliser », a déclaré hier au cours d'un entretien téléphonique depuis Kaboul le major Roland Lavoie.

La similarité des deux attaques suicide des derniers jours fait reconnaître au major général Andrew Leslie, adjoint du général Gliemeroth, qu'il y a un lien entre les deux. Se refusant à conclure que les attentats portent la signature des talibans (d'autres groupes terroristes sont actifs sur le territoire, dit-il), le major général Leslie dit anticiper d'autres attentats. Il qualifie d'« animaux » les auteurs de ces attaques qui font aussi des victimes dans la population civile sans défense.

D'autre part, hier, le ministre canadien des Affaires étrangères, Bill Graham, a indiqué au cours d'un point de presse à Ottawa que le Canada ne prolongera pas sa mission en Afghanistan au-delà du mois d'août, comme le rapportait *La Presse* lundi.

« Des prix pareils, ça durera pas une escoussse! »



Sympatico Intermédiaire

1995 \$
/ mois

les **6** premiers mois¹

Sympatico Haute vitesse

2995 \$
/ mois

les **6** premiers mois²

Ces offres se terminent le 2 février 2004.

1 866 876-VITE
www.bell.ca/web
Magasin Espace Bell



Et bien simple.^{MC}

Services Sympatico offerts exclusivement aux clients résidentiels, là où la technologie le permet, et sujets aux conventions de services publiées sur www.conventions.sympatico.ca. Certaines conditions s'appliquent. Tarifs/offres sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre Sympatico. Taxes en sus. Les offres prennent fin le 2 février 2004. 1. Le tarif mensuel courant (actuellement 29,95 \$) prendra effet par la suite et comprend l'accès, l'utilisation du modem et un total de 2 Go de téléchargement par mois. Des frais s'appliquent pour tout téléchargement excédentaire. 2. Sujet à un engagement de 12 mois. Le tarif mensuel promotionnel de 34,95 \$ prendra effet par la suite et comprend les frais d'utilisation du modem. Des frais de 100 \$ s'appliquent si vous annulez votre engagement avant terme. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada.

MONTRÉAL PLUS

Le petit Café Sarajevo a raison d'un géant, la Guilde des musiciens

L'établissement n'est pas un producteur d'artistes, tranche la Cour supérieure

CHRISTIANE DESJARDINS

C'est David qui a eu raison de Goliath. La Guilde des musiciens n'a pas à s'immiscer dans les affaires du Café Sarajevo, qui n'est pas un producteur au sens de la loi, a tranché hier la Cour supérieure, en renversant une décision rendue en novembre 2002 par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs.

En novembre 2002, la Commission avait conclu que le Café Sarajevo, où des musiciens et poètes de

la relève se produisent en fixant eux-mêmes le prix d'entrée ou en faisant une collecte, était un producteur d'artistes. Elle avait ordonné au petit café-restaurant de la rue Clark de commencer sans délai à négocier avec la Guilde des musiciens du Québec pour fixer les cachets des artistes. Ce que le propriétaire, Osman Koulenovitch, qui se décrit comme un éducateur et un adepte de la spontanéité plutôt qu'un « producteur », a toujours refusé de faire.

Pour lui, son établissement est un endroit où les jeunes artistes viennent faire leurs premiers pas avant

de prendre leur envol, ou... leur retraite. « Ce que je fais, c'est un jardin où ils grandissent... Aussitôt qu'il y a des caméras, des projecteurs, des poudres, des maquillages, allez-vous-en, vous n'êtes pas pour moi. Ils partent tout seuls », a-t-il déclaré dans le cadre de cette affaire. Il n'y avait pas d'engagement ferme entre le Café et les artistes, et l'établissement ne récolte pas un sou des prestations des artistes qui s'y produisent.

Le juge Jean-Pierre Sénécal s'étonne que la Commission ait conclu, en dépit de la preuve, que le Café Sarajevo était un produc-

teur au sens de la loi. « La nature, la gravité et l'effet cumulatif des erreurs commises par la Commission rendent la décision attaquée manifestement déraisonnable », écrit-il dans sa décision.

Hier, M. Koulenovitch savourait sa victoire. « Cela forçait tout le monde à être membre de la Guilde. L'art, c'est la nourriture de l'âme, je suis pour la liberté pour la relève. Nous allons accueillir les artistes de la relève jusqu'à ce que le Québec soit un pays libre », dit celui qui ne porte manifestement pas dans son cœur la toute-puissance des syndicats. « J'ai connu la sa-

loperie en ex-Yougoslavie », souligne-t-il, avant d'ajouter : « C'est comme si on créait un syndicat pour les peintres. Ça voudrait dire que tous les peintres, même ceux qui commencent, ne pourraient pas vendre leurs toiles en bas de 100 \$... »

Enfin, soulignons que dans cette affaire, « David » avait réussi à rallier quelques gros canons à sa cause, puisqu'il avait l'appui de l'ADISQ, du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis, ainsi que de la Société des fêtes et festivals du Québec.

Les sinistrés sont à bout de nerfs

SÉBASTIEN RODRIGUE ET MARIO CLOUTIER

Elle monte, elle descend, puis elle remonte. La rivière des Prairies joue sans arrêt avec la patience des riverains de Montréal et de Laval, poussant à bout de nerfs certains d'entre eux face à la montée de l'eau sur leur propriété.

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, parle d'une « situation délicate ». Le niveau de l'eau a atteint plus ou moins un mètre et demi de plus que le seuil jugé critique, soit 19,87 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Pour éviter de faire plus de mal que de bien en brisant des embâcles, les autorités veulent creuser un chenal qui va du fleuve Saint-Laurent jusqu'au barrage d'Hydro-Québec. Coût de l'opération : de 300 000 \$ à 1 million de dollars. « Cette opération permettra, pour le printemps prochain, de diminuer les risques de reprise d'inondations », estime le ministre de la Sécurité publique.

Québec dispose d'un budget ouvert pour ces opérations. Déjà, les inondations ont causé des dépenses publiques de près de 14 millions cette année, alors que le livre des crédits ne prévoyait que 4,5 millions. Les propriétaires seront dûment indemnisés, même en zone inondable.

Un problème s'ajoutera bientôt si la situation reste précaire : les égouts.

En raison de la crue des eaux, ce problème affectera des maisons qui ne sont pas nécessairement près du bord de l'eau, ni en zone inondable, mais qui pourraient connaître un refoulement d'égout.

Exaspération chez les sinistrés

Dans une petite pizzeria située non loin du secteur inondé du quartier Sainte-Dorothée, à Laval, une résidente de la rue Jetté a craqué hier après avoir tenté en vain de constater l'ampleur des dégâts dans sa maison. « On ne dort plus, on passe notre temps à déplacer des pompes », explique-t-elle entre deux sanglots.

L'eau a atteint les maisons il y a près de deux semaines dans cette petite rue située dans l'ouest de l'île Jésus. Mais depuis lundi, la rivière s'est faite de plus en plus menaçante. « Les gens sont démoralisés. Ils sont à bout de nerf », confie Claude Brière qui est venu donner un coup de main à son genre pour vider sa maison.

Les inondations se sont également étendues à la terrasse de la Capricieuse, tout juste à côté de l'endroit où les égouts pluviaux



Alors que la rivière des Prairies déborde dans le secteur du quartier Sainte-Dorothée à Laval, manifestement, tous les moyens sont bons pour venir en renfort.

ont débordé, inondant une portion de la rue. Guy Rochefort ne perdait pas une seconde pour protéger sa résidence coincée entre l'eau de la rivière et la petite mare formée par l'égout pluvial. « Si au moins ça peut ralentir la progression de l'eau », lance-t-il.

Avec sa femme, il a acheté la maison il y a un an avec une vue splendide sur la rivière des Prairies et une inspection en poche attestant l'absence de risque d'inondation. « On pensait que c'était un petit coin de paradis », confie Monique Rochefort. Remblai de neige, sacs de sable, le

couple se battait de toutes ses forces pour stopper l'eau. « J'ai pris congé, mon travail n'est plus une priorité, la priorité c'est de sauver notre maison », dit M. Rochefort.

Le nombre d'évacuations n'a pas beaucoup changé parmi les riverains à Laval. L'eau continuait toutefois de préoccuper les autorités dans les quartiers de Laval-des-Rapides et de Sainte-Dorothée, même si le niveau demeurait stable après avoir descendu et monté durant les 24 dernières heures.

Du côté de Montréal, la Ville a ouvert son centre de coordination

des mesures d'urgence pour fournir de l'aide aux trois arrondissements touchés par les caprices de la rivière des Prairies, et des mesures d'hébergement temporaire ont été prévues. Une douzaine de maisons dans l'arrondissement de Pierrefonds-Senneville et quelques autres dans Ahuntsic-Cartierville étaient toujours incommodes par l'eau.

Hydro-Québec a continué à briser la glace avec son bateau pour la troisième journée hier, mais le travail s'avérait de plus en plus difficile, selon le porte-parole de la société d'État, Éric Moisan.

L'épaisseur de la glace a ralenti la progression du bateau qui s'est activé sur près d'un kilomètre et demi depuis mardi.

À Terrebonne, le niveau de la rivière des Mille-Îles est demeuré sensiblement le même et cinq résidences étaient toujours évacuées, rue Bellerive. La municipalité a toutefois entrepris une nouvelle tentative pour briser l'embâcle près du pont du chemin de fer dans le Vieux-Terrebonne. Quant à la rivière Richelieu, elle causait toujours des problèmes à quelques résidences à Chambly et Saint-Mathias.

La Sécurité civile entreprend aujourd'hui de libérer la rivière

SÉBASTIEN RODRIGUE

La Direction de la sécurité civile entreprend à partir d'aujourd'hui de débloquer la rivière des Prairies en faisant installer trois

barges munies de pelles hydrauliques qui vont littéralement gruger la glace de l'est vers l'ouest.

Des bateaux à remorque amèneront les trois barges de 18 sur 27

mètres à la hauteur de Repentigny où le travail débutera. Selon les experts consultés par la Direction de la sécurité civile, les imposantes pelles hydrauliques vont casser la glace pour ensuite laisser

les blocs flotter vers le fleuve Saint-Laurent.

Les barges seront poussées par les bateaux à remorque ou tirés en amont avec l'aide des pelles. On espère ainsi libérer les trois embâcles qui causent tant de souci aux résidents des abords de la rivière des Prairies.

« C'est une opération semblable à une chirurgie délicate », illustre François Gaumond, porte-parole de la Direction de la sécurité civile.

Cette solution n'a pu être mise en branle plus rapidement parce que les experts mandatés par la sécurité civile devaient d'abord effectuer une expertise complète sur la rivière, selon M. Gaumond. Il fallait aussi connaître la direction que prenait l'eau afin d'intervenir efficacement, ajoute-t-il. Par ailleurs, les autorités ne veulent pas non plus déplacer le problème vers des municipalités jusqu'ici épargnées. L'opération se fera donc sous haute surveillance.

LIQUIDATION

chez

Les Ailes centre-ville de Montréal seulement

Nous diminuons la superficie de notre magasin
et devons libérer de l'espace.

6 millions \$ de marchandise à liquider!*

femme

homme

enfant

lingerie

cosmétiques

fragrances

déco

maillots

Dépêchez-vous pour profiter du meilleur choix!



Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537

MONTRÉAL PLUS

PROSTITUTION JUVÉNILE

La Couronne demandera au juge de se récuser

LE SOLEIL

QUÉBEC — Le ministère public demandera ce matin au juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, de se récuser dans la cause de Robert Gillet et des huit autres prétendus clients du réseau de prostitution juvénile.

C'est ce que *Le Soleil* a appris de sources sûres, hier. Il a toutefois été impossible de faire confirmer l'information aux bureaux du procureur général.

L'éventualité d'une requête en récusation du magistrat a été soulevée par certains juristes éminents après que le juge Martin eut rendu une décision lapidaire contre la police de Québec et les procureurs de la Couronne. Par cette décision, le tribunal n'en rejetait pas moins la requête pour arrêt du processus déposée par les avocats de Gillet et de six autres requérants.

Tous les juristes n'étaient toutefois pas unanimes. Si certains croient que le juge Martin s'est déjà

forché une opinion et que, pour l'apparence de justice, il vaudrait mieux qu'il se récuse, d'autres estiment qu'il n'y a pas nécessité d'en venir là.

D'ailleurs, le juge Martin ne donnait pas l'impression d'une personne qui tire un trait sur son engagement dans la cause, il y a deux semaines. Il serait donc assez étonnant qu'il se rende à la requête du ministère public si celui-ci lui demande de se récuser. Il faut un motif majeur, telle une preuve de partialité, pour qu'un juge en vienne là.

Des juristes estiment que le juge Martin était en droit de rendre un jugement tel que celui d'il y a deux semaines, car il se devait d'évaluer le travail des policiers, vu les déclarations contradictoires de la plaignante principale dans le dossier de Robert Gillet. Quoi qu'il en soit, tout ce travail s'est fait en l'absence du jury et, au cours du procès à venir, c'est lui qui sera le juge des faits alors que le président du tribunal ne sera que le juge du droit.

Un pilote meurt dans l'écrasement de son avion



PHOTO LE NOUVELLISTE

À la suite de recherches qui ont duré près de 24 heures, un petit avion disparu depuis mercredi après-midi a été trouvé hier dans un champ de La Visitation, près de Nicolet. Le pilote, Yvon Lemire, 64 ans, de Saint-Zéphirin-de-Courval, est mort dans l'écrasement de son appareil. Une enquête sera menée par le Bureau de la sécurité des transports du Canada afin de déterminer les causes et les circonstances de cet accident.

VENTE TROTTOIR

ROCK "N" ROLL

Du 29 janvier au 8 février

Nombreux rabais allant jusqu'à 70%

GRUPE DE MUSICIENS ROCK "N" ROLL SUR LA PROMENADE

Jeu et vendredi de 16h à 20h

Samedi et dimanche de midi à 16h



**PLACE
VERSAILLES**
LE CENTRE DE L'ÉLEGANCE



RADISSON

3195133A

3195134

Le Parti communiste canadien en congrès

NICOLAS BÉRUBÉ

Une centaine de sympathisants communistes se sont réunis hier dans une salle communautaire de Montréal pour donner le coup d'envoi du 34^e congrès du Parti communiste canadien (PCC).

Alors que tous les partis politiques tentent ces jours-ci de rejoindre la « classe moyenne », le PCC se targue d'être seul à défendre les intérêts de la « classe ouvrière ». La soirée d'hier réunissait d'ailleurs plusieurs chefs syndicaux, dont le président du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Michel Parent.

« Je ne suis pas membre du Parti, mais je suis d'accord avec certaines de ses positions, a-t-il dit. L'écart entre les riches et les pauvres augmente constamment. Il faut se battre pour une meilleure redistribution des richesses. »

Pour André Parizeau, chef du Parti communiste du Québec et membre de la direction du Parti communiste du Canada, le mouvement est en train de sortir de la léthargie qui l'a caractérisé pendant les années 90. « Les années qui ont suivi la chute de l'URSS ont été difficiles pour

le Parti, a-t-il expliqué. Il y a six ans, nous n'avions que 10 membres au Québec. Aujourd'hui, nous avons 60 membres actifs qui font beaucoup de bénévolat. C'est signe que notre message passe mieux qu'avant. »

Selon lui, plusieurs facteurs rendent les gens plus ouverts aux idées communistes. « Le vent de droite qui souffle sur la politique canadienne et québécoise choque de plus en plus de travailleurs. Les gens veulent du changement. »

Des délégations de Cuba et du Mexique sont venues assister au congrès, qui se déroulera jusqu'à dimanche. C'est la première fois que le congrès annuel du PCC se déroule au Québec.

Deborah Burke, présidente du syndicat canadien des Postes, qui compte 54 000 membres, a rappelé que le PCC était connecté sur plusieurs enjeux qui font l'actualité. « Ça me révolte d'entendre Paul Martin dire que le Canada va participer au bouclier antimissile du président Bush, dit-elle. Notre système de santé est sous-financé, mais le premier ministre est prêt à mettre des millions de dollars pour séduire les Américains. C'est le genre de choses qu'on se doit de dénoncer. »

Promotion

Bio-Actif

On se calme...

Prends ton souffle égal, disait mon grand-père. Pas toujours facile. Véritable baromètre de la nervosité, Décontract-Tin ramène le calme et apaise. Décontract... l'esprit. Décontract... le corps. Décontract... la pensée, quand nous n'arrivons plus à le faire spontanément.

Le principe actif du Décontract-Tin est naturel à 100 %. Tension-Insomnie-Nervosité (Tin). Un produit triactif-triple détente. Trois fois efficace.

Décontract-Tin, une réponse aux questions liées à l'environnement (bruit, transport, stress quotidien, habitat, etc.) qui empoisonnent le sommeil et risquent d'aboutir à la dépression.

Les nerfs à vifs? On se calme, mon lapin, avec Décontract-Tin. DIN 02239962 émis par Santé Canada.

Montréal : (514) 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Estrie : (819) 823-3322

Skiez, séjournez et ÉPARGNEZ



Tremblant est la seule destination à vous offrir une escapade de ski sans pareil, à prix si abordable ! Imaginez... un domaine skiable de 626 acres, 94 pistes et une multitude d'options d'hébergement au cœur d'un village piétonnier incomparable.



CENTRE DE VILLÉGIATURE NO 1
DANS L'EST DE L'AMÉRIQUE DU NORD,
POUR UNE 7^e ANNÉE CONSÉCUTIVE,
SELON SKI MAGAZINE

ESCAPADE DE SKI • TOUS LES WEEK-ENDS DE MARS
BILLET DE REMONTÉE DE 2 JOURS ET 2 NUITÉES

	171 \$* PERS./NUIT SUITE JUNIOR**
****	1 888 288-2988 WWW.HILTONTREMBLANT.COM

	166 \$* PERS./NUIT STUDIO**
****	1 888 272-4000 WWW.MARRIOTT-TREMBLANT.COM

	176 \$* PERS./NUIT CONDO 1 CHAMBRE
****	1 866 505-2255 WWW.TREMBLANTHOTELS.COM

	221 \$* PERS./NUIT CHAMBRE FAIRMONT
*****	1 888 590-9444 WWW.FAIRMONT.COM

	171 \$* PERS./NUIT CONDO 1 CHAMBRE
****	1 800 603-0762 WWW.TREMBLANTSUNSTAR.COM

DÉCOUVREZ LA VIE
NOCTURNE À TREMBLANT !
De l'après-ski mémorable : détendez-vous
au spa, savourez un cocktail, dansez ou
profitez d'un bon film au cinéma.

* Prix par personne, par nuit, basé sur une occ double. Prix en CAN, et peuvent changer sans préavis. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Visitez tremblant.com pour connaître tous les détails. ** Déjeuner inclus.

CENTRALE DE RÉSERVATIONS 1 888 563-1020 • WWW.TREMBLANT.COM

Résultats

LOTO QUÉBEC
TVA, le réseau des tirages

LOTTO	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
649	2004-01-28	6/6	0	2 000	000,00 \$
		5/6+	5	87	436,70 \$
		5/6	167	2	094,30 \$
		4/6	10 722		62,50 \$
		3/6	197 001		10,00 \$
Complémentaire:	(12)			Ventes totales:	10 854 598 \$
				Prochain gros lot (appr.):	5 000 000 \$

Québec	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
49	2004-01-28	6/6	0	1 000	000,00 \$
		5/6+	0	50	000,00 \$
		5/6	15		500,00 \$
		4/6	893		50,00 \$
		3/6	18 046		5,00 \$
Complémentaire:	(49)			Ventes totales:	599 984,50 \$

DOUBLE JEU 49*	Tirage du	LOTS BONIS		LOTS	
649 + Québec	2004-01-28	08 11 17 38	75	666,67 \$	
		14 29 35 36	67	373,13 \$	
		25 26 37 44	47	531,91 \$	

*Seules les sélections participant au Loto 649 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Québec	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
49	2004-01-29	07 10 21 56	(51)		

Québec	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
49	2004-01-29	03 460	04 5006	NUMÉRO: 186063	NUMÉRO: 815213

Banco	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
49	2004-01-29	09 15 21 23 24 29 31	34 35 43		
		45 47 48 49 50 51 55	64 66 67		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

PROCHAIN GROS LOT BONI
LE 30 JANVIER 2004 **30 000 000 \$**

EN BREF

SRAS: mutations identifiées

Des scientifiques chinois ont identifié les mutations génétiques du virus du SRAS survenues au cours de l'épidémie de l'hiver dernier, rapporte une étude publiée par la revue *Science* qui conforte la thèse selon laquelle la maladie franchirait la barrière des espèces pour passer de l'animal à l'homme. L'étude suggère qu'une réaction rapide face à de nouveaux cas de syndrome respiratoire aigu sévère est cruciale pour éviter que les souches n'aient le temps de s'adapter à l'homme. « S'il y a une leçon à tirer, c'est qu'il faut l'arrêter précocement avant que (le virus) n'apprenne à se propager chez l'homme », souligne le spécialiste de l'évolution Chung-I Wu. Associated Press

La Grippe aviaire: la Chine nie

La Chine a affirmé hier ne pas être à l'origine de l'épizootie de grippe aviaire, qui continue à s'étendre en Asie, poussant notamment l'Indonésie à céder aux pressions internationales et à ordonner l'abattage de toutes ses volailles infectées.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis en garde hier contre le danger d'abattre les volailles atteintes de grippe aviaire dans de mauvaises conditions sanitaires, ce qui pourrait provoquer une mutation catastrophique du virus. Il faudrait pour cela que le virus de la grippe aviaire se combine avec un virus de grippe humaine porté par des personnes chargées d'abattre les poulets. Selon l'hebdomadaire britannique *New Scientist*, la grippe du poulet a probablement commencé à se répandre en Chine au premier semestre 2003. AFP

Microsoft offre 250 000 \$

Microsoft a promis hier de verser une récompense de 250 000 \$ à toute personne qui aidera les autorités à mettre la main sur l'auteur du virus « ver » MyDoom, qui se répand rapidement par le courriel. Toute personne disposant d'informations doit contacter le FBI ou Interpol, précise Microsoft. Selon les autorités fédérales américaines, ces récompenses offertes par Microsoft sont les plus importantes jamais promises par le secteur privé. Et le FBI ne serait pas franchement ravi de l'initiative. AP

Histoires de pêche urbaine Et puis, ça mord?



Bien installé sur le fleuve Saint-Laurent, François et Martin Desnoyers ont tourné le dos à la Ville de Montréal et aux soucis de la vie urbaine hier pour taquiner le poisson à la hauteur de l'arrondissement de Boucherville. PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. * Offres de location au détail valables sur les modèles Echo Hatchback CE 2004 (JT123M AA) et Echo berline 2004 (JT123M AA) neufs en stock. Première mensualité de 0 \$ sur tous les modèles Corolla, Matrix, Camry, Solara, Celica et Avalon 2004 neufs en stock à l'exception de la Prius 2004, pour des termes de location de 48 mois (Echo 2004, moindre que 60 mois), un rabais représentant le coût d'une mensualité basée sur un terme de 48 mois (terme de 60 mois pour l'Echo 2004) sera accordé. Première et deuxième mensualités de 0 \$ sur tous les modèles RAV4, Highlander, 4Runner, Sienna, Tacoma, Tundra et Sequoia 2004 neufs en stock pour des termes de location de 48 mois. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de location moindre que 48 mois, un rabais représentant le coût de deux mensualités basées sur un terme de 48 mois sera accordé. Aussi, offre de 0 \$ de dépôt de sécurité sur tous les modèles 2004 neufs en stock à la location, à l'exception de la Prius 2004. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 7 \$ (Echo Hatchback CE et Echo berline 2004) du kilomètre excédentaire. Immatriculation, assurance et taxes en sus. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 2 février 2004. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

2004

VOITURES À LA LOCATION
1^{re} MENSUALITÉ
DÉPÔT DE SÉCURITÉ **0 \$**
 OU CRÉDIT À L'ACHAT ÉQUIVALANT À 1 MENSUALITÉ DE LOCATION**
 SUR TOUTES LES VOITURES 2004 EN STOCK

CAMIONS À LA LOCATION
1^{re} ET 2^e MENSUALITÉS
DÉPÔT DE SÉCURITÉ **0 \$**
 OU CRÉDIT À L'ACHAT ÉQUIVALANT À 2 MENSUALITÉS DE LOCATION**
 SUR TOUS LES CAMIONS 2004 EN STOCK

RECRUES DE L'ANNÉE
À PRIX MIDGET



ECHO HATCHBACK CE 2004

179 \$
 par mois/location 60 mois*
 Transport et préparation inclus
 Comptant de 107 \$
 Option 0 \$ comptant également disponible à la location
prix ACCÈS
 À partir de **12 968 \$***



ECHO BERLINE 2004

179 \$
 par mois/location 60 mois*
 Transport et préparation inclus
 Comptant de 1 292 \$
 Option 0 \$ comptant également disponible à la location
prix ACCÈS
 À partir de **14 069 \$***

- RAV4
- Highlander
- 4Runner
- Sienna
- Tacoma
- Tundra
- Sequoia



Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca



Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs.



3 jours d'aubaines

DU VENDREDI 30 JANVIER AU DIMANCHE 1^{ER} FÉVRIER

OFFRES DU SAMEDI

Ne peuvent être combinées à aucune autre offre.

50 % de rabais
duo d'essuie-mains Market Square® sans suite
Ord. 9,99 \$. **Solde 4,99 \$.**

45 % de rabais
bijoux en or à 10 ct ou 14 ct sertis de perles

40 % de rabais
chaussures Naturalizer pour elle
Choix de modèles.

40 % de rabais
bagues diamantées et bracelets tennis

40 % de rabais
sous-vêtements Stanfield's pour lui

30 % de rabais
chaussures pour lui Hush Puppies et Nunn Bush

25 % de rabais
meubles

FEMME

solde 14,99 \$ à 29,99 \$

mode ToGo^{mc} pour elle
Ord. 19 \$ à 49 \$. Tailles courantes et petites.

50 % de rabais

mode et jeans Polo Jeans pour elle et lui

45 % de rabais

slips et soutiens-gorge WonderBra et Warner's en boîte

40 % de rabais

- choix de tenues et jeans automne-hiver pour elle et lui Tommy Jeans, CK Jeans, Buffalo, Point Zero, Nautica Jeans, etc.
- sélection mode pour elle Melrose et mac & jac.
Tailles courantes, petites et grandes.

30 % de rabais additionnel

choix de tenues griffées à prix de liquidation pour elle Sur nos derniers prix étiquetés.

30 % de rabais

collants fins ou opaques et chaussettes Mantles^{mc}

25 % de rabais

- dessous de jour et slips Elita, Hanna, Freestyle d'Elita, etc.
- slips et soutiens-gorge mode Olga, Warner's et Maidenform.
- mode printanière pour elle Nygård Collection et Alia.
Tailles courantes et petites.
- sélection mode griffée pour elle
Tailles courantes et petites.

BIJOUX, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES

50 % de rabais additionnel
bijoux et montres à prix déjà réduit
Sur nos derniers prix étiquetés.

50 % de rabais

bijoux en or à 10 ct et 14 ct
Exceptions : Charter Collection et Principles.

40 % à 50 % de rabais

bagages Exceptions : modèles Eddie Bauer et ceux dont le prix se termine par 99 ¢.

40 % de rabais

bijoux fins gemmés

30 % de rabais additionnel

chaussures à prix de liquidation pour toute la famille Sur nos derniers prix étiquetés.

25 % de rabais

- choix de montres et bijoux en jade de la C.-B. et bijoux Mantles^{mc} en argent fin et mode
- chaussures pour elle ToGo^{mc} et Mantles^{mc}.
- chaussures de sport pour elle et lui
- chaussures de ville et tout-aller pour lui

HOMME

40 % de rabais

- gants, chapeaux et écharpes pour lui
- tenues d'extérieur tout-aller pour lui RFT de Rainforest, Pacific Trail et ToGo^{mc}.
Ord. 95 \$ à 370 \$. **Solde 57 \$ à 222 \$.**

40 % de rabais

pantalons de ville Haggard pour lui
Ord. 79,99 \$. **Solde 47,99 \$.**

30 % de rabais

- chemises de ville et cravates pour lui
- pantalons tout-aller en sergé pour lui Lee, Perry Ellis, Mantles^{mc} et ToGo^{mc}.
Ord. 44,99 \$ à 64 \$. **Solde 31,49 \$ à 44 \$.**
- mode à prix ordinaire pour lui Tommy Hilfiger, Nautica, Chaps Ralph Lauren, Claiborne, Izod et Wayne Gretzky.

25 % de rabais

chaussettes et sous-vêtements pour lui Prodiges, Wilson, CCM, Nike et Wolverine.

ENFANT

50 % de rabais

sous-vêtements ToGo^{mc} pour fille
Ord. 3,99 \$ à 9,99 \$. **Solde 1,99 \$ à 4,99 \$.**

30 % de rabais

chaussettes et collants pour enfant Trimfit, Roots, ToGo^{mc} et Nike.

FOYER

solde 248 \$

futon Ord. 288 \$.

solde 398 \$ à 598 \$

choix de fauteuils inclinables.
Ord. 449 \$ à 699 \$.

50 % de rabais

plus 10 % de rabais additionnel
duos-sommeil Sealy, Simmons, Stearns & Foster et Marshall.

50 % de rabais

- serviettes ToGo^{mc} Supérieur et Mantles^{mc} à jacquard fleuri et modèles unis Wamsutta
- batteries de cuisine et stock suivi assorti Lagostina, Cuisinart, KitchenAid, Anolon, Circulon et T-Fal.

40 % à 50 % de rabais

oreillers, couettes et couvre-matelas Wamsutta et Ralph Lauren.

40 % de rabais

serviettes classiques unies Ralph Lauren

25 % de rabais

- coordonnés et accessoires de salle de bains
- taies et draps unis Ralph Lauren à tissage 250 fils et literie Nautica

20 % de rabais

articles Henckels et Good Grips

10 % de rabais

petits électros de cuisine et de soins personnels

solde de gros électros Frigidaire

Un exemple. Duo-lessive à chargement frontal. N^{os} 52251 et 62251.
Ord. 1 809,96 \$. **Solde 1 559,96 \$.**



40 % de rabais

mode Polo Ralph Lauren pour lui

POLO  RALPH LAUREN

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Notre meilleur prix chaque jour », « Atout griffé », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Précisions en magasin.



OBTENEZ JUSQU'À 50 % PLUS DE POINTS* EN UTILISANT CONJOINTEMENT VOTRE CARTE DE CRÉDIT HBC ET VOTRE CARTE PRIMES HBC.

*Certaines exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.



multirayon ...on parle de millions!

EN COURS

Sélection de vêtements pour toute la famille (y compris la lingerie féminine) et d'articles ménagers offerts à prix imbattables et dans vos marques préférées!



SOLDE BALAYAGE... on parle de millions!

MEUBLES GROS ÉLECTROS APPAREILS ÉLECTRONIQUES DUOS-SOMMEIL

ACHATS-CHOCS GRANDES MARQUES, PRIX EXTRA!

69,99 \$

chaussures tout-aller Bayden et Kipfold de Polo Sport pour elle



79,99 \$

chaussures de marche Rockport pour lui



50 % de rabais

bijoux fins diamantés et gemmés



9,99 \$ serviette de bain

serviettes jacquard Santens

13,99 \$

caleçons boxer amples Calvin Klein

Prix de comparaison 28 \$. Tant qu'il y en aura.

34,99 \$ ch.

pantalon en sergé ou jean Jones New York Sport pour elle

39,99 \$

chaussures de sport Fila pour elle

899 \$ grand lit

duo-sommeil Dreamscapes de Simmons

MONDE

LE TOUR DU GLOBE

SOMALIE

Nouveau Parlement

Dévastée depuis 1991 par la guerre civile, la Somalie a fait un pas vers la paix avec la signature hier à Nairobi (Kenya voisin), par plusieurs chefs de guerre et hommes politiques, d'un accord sur la formation d'un nouveau Parlement, sur des bases claniques. Les 275 membres de ce Parlement devront ensuite élire un président pour tenter de réunifier un pays livré à l'anarchie, aux tentatives sécessionnistes et au pouvoir arbitraire des chefs de guerre. L'accord fait partie d'une charte fédérale, adoptée en juillet dernier et qui détaille comment la Somalie sera gouvernée dans les cinq prochaines années.

d'après AFP

CORÉE DU NORD

Armitage en Chine

Le secrétaire d'État adjoint américain, Richard Armitage, est arrivé hier soir à Pékin pour des entretiens qui porteront notamment sur la Corée du Nord et l'Irak. À son arrivée en provenance du Japon, Richard Armitage a déclaré que les États-Unis étaient « extraordinairesment reconnaissants » à la Chine de ses efforts pour organiser des pourparlers à six (Russie, Japon, États-Unis, Chine, Corée du Sud, Corée du Nord) sur la crise nord-coréenne, et a exprimé l'espoir que les discussions pourraient reprendre le mois prochain.

d'après AFP

ARABIE SAOUDITE

Accrochage meurtrier

Cinq membres des forces de sécurité saoudiennes et le père d'un activiste recherché ont été tués lors d'un accrochage avec des éléments armés hier à Riyad. Les forces de sécurité avaient d'abord procédé hier matin à plusieurs arrestations avant de lancer en soirée un raid contre la résidence d'un activiste dans l'est de la capitale saoudienne, où des suspects armés ont ouvert le feu sur eux, tuant cinq policiers et le père du principal suspect.

d'après AFP

AFGHANISTAN

Soldats américains tués

Sept soldats américains ont été tués et un autre a été porté disparu dans l'explosion d'une cache d'armes hier près de Ghazni, dans le sud-est de l'Afghanistan. Les militaires américains appartenaient au Commandement des forces combinées. Trois autres soldats et un interprète de nationalité afghane ont été blessés. Ces nouveaux décès porte à 107 le nombre de militaires américains tués en Afghanistan dans le cadre de l'opération Liberté immuable. Trente militaires américains sont morts en opération, et 77 sont décédés accidentellement, incluant ce dernier incident.

d'après AFP

EUROPE

Immigration accrue

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a lancé hier à Bruxelles un plaidoyer en faveur d'une Europe ouverte à tous, en recevant le prix Sakharov 2003 du Parlement européen pour les droits de l'homme, attribué à l'ONU en hommage à son personnel tué en Irak le 19 août dernier. « Les immigrants ont besoin de l'Europe, mais l'Europe a aussi besoin des immigrants », a lancé M. Annan. « Une Europe repliée sur elle-même deviendrait plus mesquine, plus pauvre, plus faible, plus vieille aussi », a-t-il dit.

d'après AFP

Un attentat fait 10 morts près de la résidence d'Ariel Sharon

Israël a libéré 400 prisonniers palestiniens dans le cadre d'un échange

AGENCE FRANCE-PRESSE

JÉRUSALEM – Dix Israéliens ont été tués dans un attentat perpétré par un kamikaze palestinien dans un autobus au coeur de Jérusalem-Ouest hier, le jour où Israël a libéré des centaines de détenus palestiniens et arabes dans le cadre d'un échange avec le Hezbollah libanais.

Le kamikaze s'est tué en actionnant sa bombe à une trentaine de mètres de la résidence officielle du premier ministre Ariel Sharon, blessant en outre une cinquantaine de personnes, dont 13 grièvement.

Il s'agit du premier attentat suicide en Israël cette année. La dernière attaque remonte au 25 décembre dernier près de Tel-Aviv.

L'attentat est intervenu au lendemain d'une incursion de l'armée israélienne dans le quartier Al-Zeitoun de Gaza, au cours de laquelle huit Palestiniens ont été tués, dont quatre militants du mouvement Jihad islamique.

Le groupe armé des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, un groupe armé lié au Fatah de Yasser Arafat mais relativement autonome, a revendiqué l'attaque, affirmant dans un communiqué qu'il voulait venger le « massacre » de Gaza.

Selon ce groupe, le kamikaze, un policier âgé de 24 ans du camp de réfugiés de Ayda dans la région de Bethléem en Cisjordanie, a laissé un testament dans lequel il affirme vouloir venger par l'attentat « les martyrs de Gaza » et les « agressions » israéliennes contre le peuple palestinien.

Le premier ministre palestinien Ahmad Qoreï a condamné l'attentat ainsi que « la violence dirigée contre notre peuple », comme l'incursion de Gaza.

Les morts causés par l'attentat portent à 3727 le nombre de personnes tuées depuis le début de l'Intifada à la fin de septembre 2000, dont 2785 Palestiniens et 875 Israéliens.

Ariel Sharon a convoqué pour la soirée le ministre de la Défense, Shaoul Mofaz, et de hauts responsables de la sécurité. L'objectif de la réunion n'a pas été précisé, mais



PHOTO AFP

Un prisonnier palestinien libéré fait le signe de la victoire et agite son keffiyeh au moment où le car franchissait le point de passage de Salem, en Cisjordanie.

en règle générale, de telles réunions, après des attentats, sont destinées à examiner les ripostes possibles.

Le chef de la diplomatie israélienne, Sylvan Shalom, a déclaré lors d'un entretien téléphonique avec le secrétaire d'État américain Colin Powell, que « les commanditaires des terroristes kamikazes ne resteront pas impunis ».

La réunion convoquée par M. Sharon devait se dérouler au siège de l'état-major à Tel-Aviv, immédiatement après la cérémonie d'accueil pour les dépouilles de trois militaires israéliens remises par le Hezbollah dans le cadre d'un échange avec Israël.

Un appareil israélien transportant les corps des trois soldats et le colonel de réserve israélien Elhanan Tannenbaum, enlevé par le Hezbollah en octobre 2000, a atterri en soirée à Tel-Aviv en provenance d'Allemagne.

Au même moment, 21 des 23 prisonniers libanais libérés par Israël dans le cadre de l'échange sont arrivés à l'aéroport de Beyrouth à bord d'un avion militaire allemand. Israël a aussi libéré 400 prisonniers palestiniens, à des barrières militaires à l'entrée de villes palestiniennes de Cisjordanie ainsi qu'au point de passage d'Erez dans la bande de Gaza. La plupart devaient être libérés plus tard cette

année.

Dans la région de Ramallah, 57 détenus ont été relâchés et conduit immédiatement à bord de trois cars vers le quartier général du dirigeant palestinien Yasser Arafat, qui a remercié le Hezbollah. « Sans le Hezbollah, nous ne serions pas revenus dans nos familles », a dit depuis le car Bahaa Al-Hatou, condamné à cinq ans et demi de prison, dont il avait purgé la moitié.

À Washington, le porte-parole de la Maison Blanche, Scott McLellan, a déclaré que « ces attentats terroristes ne font que saper les aspirations et les « espoirs du peuple palestinien ».

Lord Hutton lave-t-il trop blanc?



ISABELLE HACHEY

REGARD SUR LE MONDE

LONDRES – Personne ne s'y attendait. Depuis six mois, le gouvernement de Tony Blair était accusé des crimes les plus sombres que l'on puisse imaginer. D'abord, il avait malmené un homme jusqu'à le pousser au suicide. Ensuite, et plus grave encore, il avait entraîné le pays en guerre sur la base d'un mensonge.

Et voilà qu'en une seule journée, mercredi, le juge Brian Hutton a pulvérisé ces accusations sous les 720 pages d'un rapport dévastateur pour la BBC. Son verdict ne pourrait être plus tranché : dans l'affaire David Kelly, la chaîne publique avait tort, et le gouvernement avait raison sur toute la ligne.

Tous s'attendaient à un rapport aux tons de gris, dans lequel le juge distribuerait les blâmes de part et d'autre. Le document est plutôt noir et blanc. Noir pour la BBC, dont le président et le directeur général ont remis leur démission, et

blanc pour le gouvernement. Trop blanc, selon plusieurs.

À la une du quotidien *The Independent*, hier, une page entièrement vide, avec un seul mot : WHITE-WASH. Une opération de blanchiment. Tout aussi juge (et même lord) soit-il, Brian Hutton ne convainc pas. Ni les médias ni le public. Selon un sondage publié dans *The Evening Standard*, la plupart des Britanniques estiment injuste que la BBC reçoive presque tout le blâme dans cette affaire.

On dénonce le conservatisme du magistrat de 72 ans, trop enclin à soutenir l'establishment. On souligne qu'il a été choisi par le gouvernement pour mener l'enquête — alors qu'avant-hier encore, tous vantaient son intégrité sans tache. On l'accuse surtout d'avoir sélectionné les témoignages favorables au gouvernement, écartant ceux, tout aussi cruciaux, qui contredisaient ses conclusions.

Les journalistes qui ont couvert les six semaines d'audiences, l'été dernier, se sont presque étouffés d'indignation lorsqu'ils ont entendu le juge Hutton conclure que le désir de M. Blair de publier un dossier de preuves solide contre Saddam Hussein avait peut-être influencé « inconsciemment » les agents de renseignement chargés de rédiger ce dossier, quelques mois avant la guerre en Irak.

Inconsciemment ? Au cours des

audiences, tout le monde a pu voir les courriels envoyés par Downing Street au chef des services de renseignement, John Scarlett, exigeant que le conditionnel soit remplacé par l'indicatif et que des phrases un peu trop prudentes soient reformulées pour leur donner plus d'impact. La pression exercée par les conseillers de Tony Blair était évidente.

Le gouvernement a même demandé (et obtenu) l'élimination d'un passage, où les services de renseignement estimaient que Saddam Hussein utiliserait ses armes de destruction massive (ADM) uniquement s'il était attaqué. « Cette phrase cause un certain problème », avait jugé Downing Street. En effet, elle aurait pu sembler inquiétante dans un document devant servir de tremplin à la coalition anglo-américaine pour lancer une guerre contre le dictateur irakien.

Devant le juge Hutton, des agents ont avoué leur malaise face à un dossier qu'ils considéraient exagérés à des fins politiques. Lord Hutton a ignoré leurs témoignages. Page après page, son rapport donne le bénéfice du doute au gouvernement, optant systématiquement pour sa version des faits.

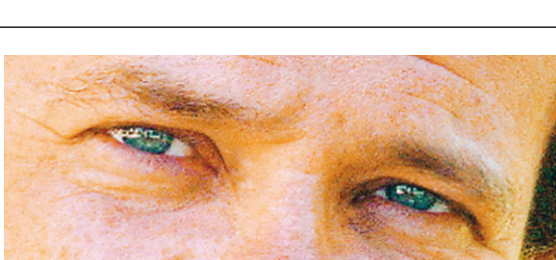
Alors, si le dossier qui a convaincu la nation britannique de l'urgence d'une guerre était fiable, comme le conclut le juge Hutton,

où diable se trouvent les ADM si dangereuses pour la sécurité mondiale ? Le rapport ne répond pas à cette question cruciale. Rien, dans ces 720 pages, ne parvient à expliquer la contradiction entre les déclarations alarmistes faites avant la guerre sur la menace irakienne et l'incapacité des forces de la coalition à trouver une seule preuve de cette menace.

La principale erreur du journaliste de la BBC, Andrew Gilligan, fut d'avoir affirmé en ondes que le premier ministre avait délibérément trompé la nation en ajoutant au dossier des informations qu'il savait probablement fausses.

En fait, M. Blair n'a pas menti : il croyait vraiment que Saddam Hussein possédait des ADM. L'ancien ministre Robin Cook, qui a démissionné pour marquer son opposition à la guerre, n'en a jamais douté : « Au contraire, j'ai toujours été préoccupé par le fait qu'il approchait la question avec une sincérité toute évangélique, qui ne supportait aucune contradiction. »

M. Blair n'a pas menti, mais il avait tort. Même David Kay, ancien chef des inspecteurs d'armes dépêchés en Irak par la coalition, ne croit plus en leur existence. Tous les rapports n'y changeront rien : tant que le premier ministre n'admettra pas s'être trompé, le fantôme irakien continuera de hanter.



QUI EST LE N° 13 ?

LA PRESSE

Qui, au Québec, a le plus d'influence dans le secteur culturel, sur scène ou dans les coulisses, parmi les artistes, les entrepreneurs, les décideurs ? Ne manquez pas pour la troisième année, le Top 25 des plus influents établi par l'équipe des Arts et Spectacles, dans *La Presse* demain.

Howard Dean fait le ménage dans son état-major

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Le candidat démocrate Howard Dean, qui se bat pour sa survie dans la course à la présidentielle américaine, a donné hier un coup de balai dans son état-major pour essayer de remonter la pente à quelques jours d'une série de primaires où il se doit de faire bonne figure. Il s'agit pour l'ex-gouverneur du Vermont, qui courrait en tête avant d'échouer à la troisième place dans l'Iowa puis à la deuxième dans le New Hampshire, de freiner l'élan du sénateur John Kerry, vainqueur incontesté de ces deux premiers tests électoraux.

La principale victime de ce grand ménage annoncé par Dean est son directeur de campagne, Joe Trippi, remplacé par un ancien collaborateur de Bill Clinton et proche de l'ancien vice-président Al Gore. Roy Neel, professeur de sciences politiques à l'Université Vanderbilt, tenait déjà le rôle de conseiller de Dean au sein de son état-major depuis début janvier. Il a dirigé la campagne d'Al Gore en 1992 au côté de Bill Clinton, puis en 2000 face à l'actuel président sortant George W. Bush. Pour sa part, Trippi avait été l'architecte de la collecte sans précédent des fonds de campagne de Dean (40 millions de dollars) par

Internet, ainsi que de la vague de soutien des jeunes et des opposants à la guerre en Irak par le même biais. Révélant du même coup des difficultés financières dans son camp, Howard Dean a aussi informé les 500 membres de son état-major qu'ils ne recevraient pas leur salaire pendant deux semaines. Selon la presse américaine, la diffusion de publicités destinées à des télévisions dans plusieurs des États où doivent se tenir dans les prochains jours des primaires et des caucus (assemblées électorales), a été annulée également par souci d'économie. Les prochaines échéances de-

vraient être cruciales pour le maintien de Dean dans la course. Sa posture dans les sept États où sont organisés des primaires le 3 février, notamment la Caroline du Sud et le Missouri mais aussi des États de l'Ouest et du Midwest, est encore difficile à prévoir. Selon la plupart des commentateurs politiques, cette réorganisation massive démontre que le candidat veut désormais mettre toute son énergie dans les États où le nombre de délégués qui choisiront le candidat à la présidence fin juillet, à la convention démocrate à Boston, est le plus important, notamment le Missouri (74) et le Michigan (128).

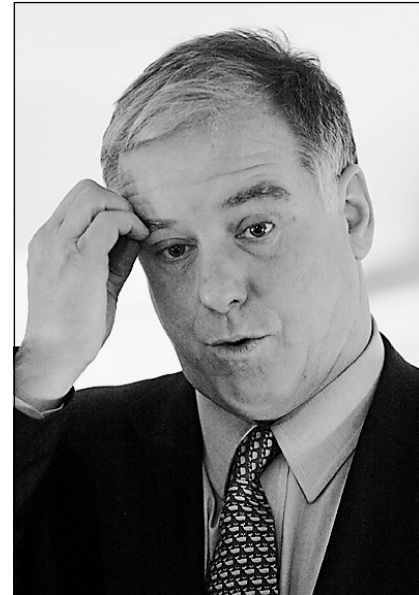


PHOTO REUTERS
Le candidat démocrate, Howard Dean, à l'investiture démocrate a donné un coup de balai dans son état-major en remplaçant son directeur de campagne, Joe Trippi, par un ex-collaborateur de Bill Clinton, Roy Neel.

Al-Qaeda renforcerait sa présence en Irak

D'APRÈS AFP ET AP

BAGDAD — Le chef des forces de la coalition en Irak, le général américain Ricardo Sanchez, a mis en garde hier contre le développement du réseau terroriste Al-Qaeda dans le pays, où un membre de la défense civile a été tué dans une attaque de la guérilla. Le général Sanchez a estimé que la capture de Hassan Guhl, considéré comme un haut responsable de la logistique d'Al-Qaeda, montrait que le réseau renforçait son influence. Hassan Guhl a été arrêté la semaine dernière près de la frontière avec l'Iran.

« Depuis des mois, j'ai dit que les empreintes d'Al-Qaeda étaient visibles en Irak. La capture de Guhl est une assez forte preuve qu'Al-Qaeda essaie de s'implanter ici pour mener sa campagne de meurtres », a-t-il souligné. Il a affirmé que la présence d'Al-Qaeda en Irak remontait au moins au 12 novembre 2003, date de l'attentat de Nasiriya, à 375 km au sud-est de Bagdad, qui a fait 28 morts, dont 19 soldats italiens. Le général Sanchez a en outre indiqué que la sécurité pourrait être assurée en cas d'élections di-

rectes à brève échéance, si la coalition révisait ses plans en ce sens. L'accord du 15 novembre entre la coalition et le Conseil de gouvernement transitoire irakien prévoit l'élection indirecte de cette assemblée provisoire, mais la communauté chiite majoritaire réclame un scrutin général au suffrage universel. Celui-ci ne doit pas intervenir avant 2005, selon ce texte. Dans la matinée d'hier, une attaque à la roquette contre un barrage tenu par les forces de défense civile dans le village d'Al-Mouradiya, au nord de Bagdad, a fait un

mort et un blessé. En outre, une explosion au passage d'un minibus de la défense civile, près de Baaqouba, à 60 km au nord de Bagdad, a blessé huit officiers et deux civils. En visite à Washington, le premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, s'est prononcé hier contre un retrait anticipé des forces américano-britanniques de l'Irak et une dislocation de ce pays qui pourrait, selon lui, déstabiliser la région. « Si un retrait intervient avant que les objectifs ne soient atteints, les pas faits jusqu'à présent (pour la stabilité de l'Irak) n'auront servi à rien », a estimé M. Erdogan.

De son côté, la Maison-Blanche a rejeté les demandes faites par la presse américaine pour la création d'une commission d'enquête indépendante sur les erreurs d'évaluation des services de renseignement américains à propos des armes de destruction massive irakiennes. Par ailleurs, la plupart des hommes politiques ou d'affaires internationaux, accusés par le quotidien de Bagdad *Al Mada* d'avoir perçu des pots-de-vin de Saddam Hussein — sous forme de « coupons de pétrole » — en échange de leur soutien, ont nié hier avoir reçu quoi que ce soit du régime du dictateur déchu.

La purge continue à la BBC

AGENCE FRANCE-PRESSE

LONDRES — Le directeur général de la BBC, Greg Dyke, a démissionné hier, au lendemain de la publication du rapport du juge Brian Hutton sur l'affaire Kelly, très sévère à l'égard de la radio-télévision publique britannique. M. Dyke a été remplacé par Mark Byford, directeur général adjoint de la BBC depuis décembre 2003. Sa démission intervient au lendemain de celle du président de la BBC, Gavyn Davies, après

que le juge Hutton eut mis en cause le fonctionnement de la radio-télévision et globalement blanchi tous les ministères ou services du gouvernement de Tony Blair. De son côté, le président par intérim, Richard Ryder, a présenté les « excuses sans réserve » de la chaîne publique au gouvernement de Tony Blair pour les erreurs commises dans cette affaire impliquant le journaliste de la radio Andrew Gilligan et David Kelly qui s'est enlevé la vie.

SALON DU BATEAU

Plus tôt cette année !

plus de 400 embarcations !

VENEZ ACCOSTER SUR L'ÎLE

29 janvier au 2 février

Place Bonaventure

Heures d'ouverture :
 Jeudi et Vendredi : 12h00 à 22h00
 Samedi : 10h00 à 22h00
 Dimanche : 10h00 à 18h00
 Lundi : 11h00 à 16h00

Courez la chance de gagner l'un des 2 prix de 5000\$ applicable sur votre achat en salon.

Prix d'entrée (taxes incluses)
 Admission générale : 10.00\$
 Étudiants / âge d'or : 7.00\$
 Enfants accompagnés (6 à 12 ans) : 3.50\$
 Enfants 5 ans et moins : Gratuit

✓ admirer et découvrir l'origine des bateaux de bois;
 ✓ Faites un arrêt au Centre AMQ et Découvrez le Nautisme.

Activités : ✓ Venez rencontrer le champion de ski nautique **JARET LLEWELLYN** ;
 ✓ Ne manquez pas les conférences offertes par **DAMIEN DE PAS**, ce navigateur chevronné qui a fait la Mini-Transat. Sur place, un prototype de son voilier "Dingo"

RABAIS SANS PRÉCÉDENT

CHEZ MOTORISÉS LEBLANC
DEPUIS 1968

SUR TOUS NOS MODÈLES PUSHER DIESEL D'OCCASION ET NEUFS 2003 EN STOCK

NOUS PAYONS L'ÉQUIVALENT DE LA TPS ET LA TVQ.

CE RABAIS PREND FIN LE 31 JANVIER 2004.

25 modèles à l'intérieur

Toujours les marques les plus populaires
Les prix sont toujours affichés. Plus de 35 ans d'expérience
Chez Leblanc, c'est rassurant!

1275, boul. des Laurentides, Vimont, Laval
 Entre Saint-Martin et l'autoroute 440
(450) 663-7941 - (514) 383-8585
www.leblanc-caravan.com

Clavardage
 aujourd'hui à 12 h 30
cyberpresse.ca
cyberpresse.ca/clavardage



XXXVIII^e SUPER BOWL

Richard Labbé en direct de Houston

ÉDITORIAUX

Du Café Sarajevo à la Place des Arts



mroy@lapresse.ca

MARIO ROY

Deux jugements rendus par des tribunaux distincts, hier, auront des répercussions considérables sur le monde de la culture. Même si ce n'est pas le but qu'ils visaient essentiellement (puisqu'ils fonctionnent, par définition, dans des cadres strictement juridiques), tous deux tendent à indiquer, en extrapolant à peine, que le travail de création et de diffusion culturelles ne peut être géré selon les règles de l'ère du fer et du feu. De l'usine. Du taylorisme et de la production en série. Bref, la culture n'est pas un « produit » comme un autre, ce qu'on ne cesse d'ailleurs de nous répéter.

Et il est assez divertissant de

De graves et dignes juges se trouvent dans l'obligation de rappeler à des artistes, ou à leur association, que l'art ne se codifie pas !

constater que de graves et dignes juges se retrouvent dans l'obligation de rappeler à des artistes, ou à leur association, que l'art ne se codifie pas. Ne se mesure pas à tant le mètre, ou tant la note. Qu'il est tout à fait possible — et légal — que des artistes puissent désirer « se présenter de façon à être entendus par suffisamment de personnes, alors qu'il y a de l'atmosphère, qu'il est possible de partager avec d'autres et, qui sait, qu'il y a un party » !

C'est le monde à l'envers, en somme !

Deux décisions judiciaires, donc. La première, ci-haut citée, a été rendue par le juge Jean-Pierre Sénécal, de la Cour supérieure. Il avait à décider si le propriétaire du Café Sarajevo, où évoluent dans un contexte assez anarchique de jeunes musiciens de la relève, est un « producteur » au sens de la loi. Et si, donc, il a à se soumettre à la grille d'accréditation,

Le pari de Molson



mboisver@lapresse.ca

MICHÈLE BOISVERT

Le 15 janvier dernier, Molson prenait tout le monde par surprise en avertissant les marchés que ses résultats du troisième trimestre seraient nettement plus faibles que prévu. Une des causes à cette contre-performance prenait sa source au Brésil, où Molson est le deuxième brasseur en importance. Compte tenu de son ampleur, cette révision à la baisse avait ravivé les inquiétudes soulevées par la décision de Molson, prise en 2002, d'acquérir la brasserie brésilienne Kaiser, au prix de 1,2 milliard de dollars. La

Le plus difficile reste à venir : il lui faut maintenant « livrer la marchandise ».

question qui hantait tous ceux qui s'intéressent au brasseur montréalais était la suivante : Molson a-t-elle commis une erreur en misant à ce point sur le Brésil pour sa croissance future ?

Compte tenu de l'importance de Molson, à la fois comme société mais aussi comme symbole (on parle ici de la deuxième plus vieille entreprise au Canada), la direction du brasseur devait prendre ces interrogations au sérieux. En abordant avec franchise et sans faux fuyant les problèmes rencontrés par l'entreprise qu'il dirigeait, en expliquant avec clarté la stratégie mise de l'avant pour redresser la situation, Daniel O'Neill a fait preuve du leadership et de la transparence

de rémunération et autres, que voulait lui imposer la Guilde des musiciens du Québec.

Le magistrat a conclu que non. Que le cabaretier et les artistes évoluent au Sarajevo dans l'espace flou du bénévolat et de l'expérimentation. Qu'il « n'est pas inhabituel dans l'univers que des êtres vivants ou des organismes vivent plus ou moins en symbiose parce qu'il y a de leur intérêt mutuel ». Une réflexion d'une perspicacité et d'une profondeur qu'on ne retrouve pas toujours, hélas !, dans les salles d'audience... ni chez les sergents-recruteurs de la Guilde.

La seconde affaire, tranchée par la Cour suprême du Canada, concerne la Place des Arts et le syndicat regroupant ses 150 techniciens — dans le cadre d'un conflit qui, comme on le sait, dure depuis plus de quatre ans.

Après une avalanche de décisions rendues en sens inverse par des tribunaux inférieurs, la plus haute cour du pays reconnaît à la PdA le droit de cesser de fournir aux producteurs des services techniques. Et, par conséquent, de se départir des employés concernés. Beaucoup plus légaliste que celle que nous avons vue plus tôt, cette décision n'en a pas moins des conséquences très pratico-pratiques sur la diffusion de la culture. Des conséquences que les gens du milieu, producteurs et artistes, sont, soyez-en sûr, en mesure d'apprécier...

Car, en somme, ce jugement va lui aussi dans le sens de la décentralisation, de la souplesse, de l'adaptabilité — tous attributs que l'on peut naturellement associer au monde de la culture.

Au total, dans les deux cas, on constatera que les tribunaux ont mis des limites au pouvoir des institutions. Effrité la rigidité de certaines structures.

Cela ne doit évidemment pas être interprété comme une répudiation du rôle de la Guilde des musiciens ou de l'Alliance internationale des employés de scène.

Mais on peut certainement en déduire que ces associations auraient avantage à se mettre à jour. À rentrer en contact avec la réalité de la culture. À renouer avec les conditions dans lesquelles elle se crée et se livre, à partir des bouibouis où l'on gratte la guitare jusqu'au temple où se produit l'OSM.

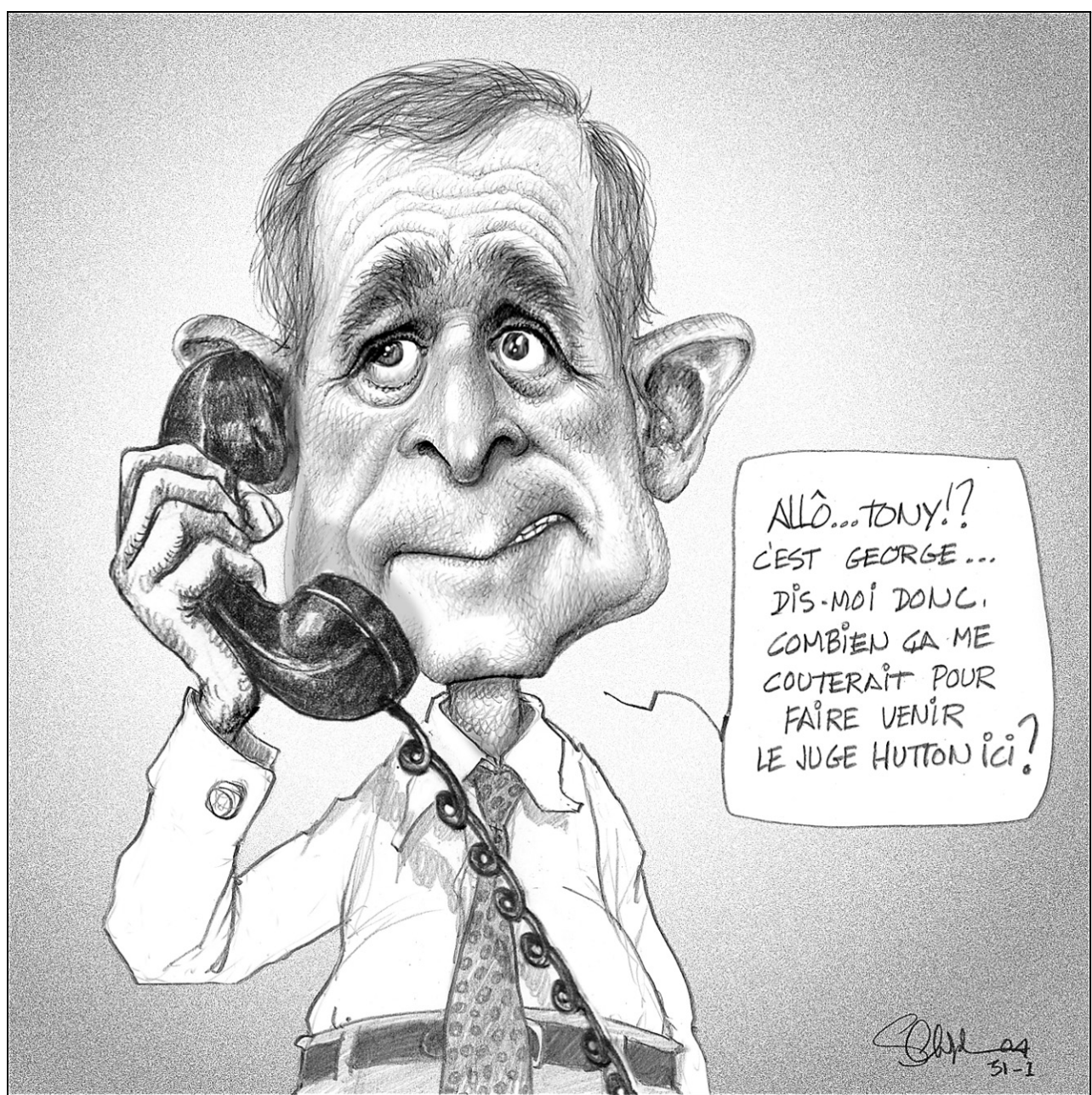
qu'on attend d'un président d'entreprise.

Mercredi, lors de la présentation des résultats du troisième trimestre, Daniel O'Neill a reconnu d'entrée de jeu que l'implantation au Brésil s'avérait plus difficile que prévu, admettant même que Molson avait été lente à reconnaître les déficiences de son réseau de distribution. Les correctifs ont été apportés depuis et, selon M. O'Neill, la situation a déjà commencé à s'améliorer. Avant même que les analystes ne le soulèvent, le président et chef de la direction de Molson a affirmé sans détour qu'il croyait toujours au potentiel du Brésil et qu'il n'était pas question de changer de stratégie, ni de réduire la valeur de ses actifs brésiliens.

Cette franchise est louable, mais elle n'élimine pas toutefois les risques que Molson a pris en se diversifiant vers le Brésil.

Des doutes subsistent quand à la stabilité de ce pays, la volatilité de sa devise et les différences de culture qui existent entre cette nation d'Amérique latine et la nôtre. Daniel O'Neill, qui connaît le Brésil pour y avoir travaillé quatre ans alors qu'il était l'employé d'une entreprise américaine, croit fermement que Molson saura profiter du potentiel incroyable que présente le marché brésilien. La consommation de bière enregistre là-bas la plus forte croissance au monde après la Chine.

Par son franc-parler et la maîtrise évidente qu'il a de ses dossiers, Daniel O'Neill a réussi mercredi à endiguer le courant d'inquiétude qui s'était emparé des investisseurs et certainement des 5615 employés que compte l'entreprise, dont 1560 sont au Québec. Cette première étape franchie, le plus difficile reste à venir : il lui faut maintenant « livrer la marchandise ».



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Trop caricatural

Près de deux millions de Québécois seraient à l'écoute de l'émission *Les Bougon*, à Radio-Canada. J'en ai vu deux épisodes, soit celui du cadavre à disposer et celui de la poissonnerie. Je concède volontiers que le rythme est très bon et que Rémy Girard est excellent, même s'il y a danger manifeste qu'il surjoue son personnage. Nous sommes ici très loin du climat invraisemblable, tordu et passéiste du *Bleu du ciel* de VLB. Mais je prévois des difficultés pour *Les Bougon*. Après les chocs du niveau de langage, sacres à profusion inutiles, de certaines scènes rafanes qui n'avaient pas leur place à la télé, telle la profanation de cadavre, l'engouement passera sans doute, parce que l'émission est trop caricaturale, vaudevillesque et que le message transmis est trop simple : en langage *Bougon*, « comme dans la société, tout le monde fourre tout le monde, alors allons-y gaiement ». Certes, l'émission est produite à un moment où le cynisme est très élevé à l'égard du politique et de l'argent, mais cette veine ne pourra pas être exploitée bien longtemps, à moins que les personnages n'acquiescent une certaine profondeur. La vulgarité redondante et un message simpliste ne pourront jamais être, à long terme, une recette gagnante ; le spectateur devient rapidement las et il va voir ailleurs.

Michel Lebel
Entrelacs

« Responsabilité pour risque »

Est-il normal que tout le monde, oui tout le monde, parle du « no fault » pour désigner le régime d'assurance automobile du Québec ? Pas étonnant quand il faut avoir recours à la périphrase « indemnité sans égard à la faute », qu'on accole parfois au mot anglais comme explication. Cette dernière appellation, en outre d'être trop longue, décrit le régime de façon négative, ce qui n'est pas la formulation idéale. Le législateur a remplacé la responsabilité pour faute par la responsabilité pour risque, tout comme il l'a fait pour les accidents du travail il y a près d'un siècle. On n'a jamais senti le besoin de parler du « no fault » dans ce cas. La logique veut que l'on parle aujourd'hui de

la responsabilité pour risque, en l'occurrence le risque routier, tout comme on parle du risque professionnel en matière d'accidents du travail. Il faut souhaiter que le législateur introduise l'appellation « responsabilité pour risque » qui décrit bien le régime d'assurance en vigueur. Comme l'a déjà dit Confucius : Pour administrer le gouvernement, il faut commencer par rectifier les termes.

Robert Auclair
président, Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)

Un pyromane ?

« Il n'y a aucun doute dans mon esprit que le monde est un meilleur endroit sans Saddam Hussein. » Tels sont les propos de George W. Bush. Telle est la vision américaine de la paix. Toutefois, avec sa propension à changer continuellement d'arguments pour motiver l'invasion américaine en Irak, le président Bush constitue lui aussi une menace réelle pour de nombreux pays. Sans porter de jugement sur la façon dont certains pays du Moyen-Orient sont dirigés, je crois que la politique interventionniste et « préventive » du président américain constitue ni plus ni moins des menaces d'agression sur ces pays. Il y a d'autres moyens d'intervenir pour protéger les droits de l'homme.

Le discours que George Bush a prononcé sur l'état de l'Union était un exemple éloquent de l'attitude impérialiste des États-Unis. En l'écoutant et en le regardant prendre des attitudes théâtrales pour faire passer son message, pour ne pas dire sa « vision » de ce qu'il appelle l'Amérique, j'en avais la chair de poule. Cet homme est un dangereux mégalomane qui agit comme un empereur. Compte-tenu de la puissance militaire dont George Bush dispose, ce qui inclut de l'armement nucléaire et toute une panoplie d'armes de destruction massive, le monde est en quelque sorte à la merci d'un pyromane qui joue avec un baril d'essence et une boîte d'allumettes.

Éric Hébert

La maturité électorale

Les sondages le démontrent clairement. L'actuel gouvernement est impopulaire à un point tel qu'une élection, demain matin, mènerait l'opposition au podium du pouvoir. Pourtant, il y a neuf mois, à peine le temps d'un accouchement, d'autres sondages démontraient exactement le contraire.

Je sais que certains « experts politiques » pourraient commenter durant des heures certaines nuances, toutes aussi subtiles les unes que les autres, pour tenter de me démontrer que le sondage d'aujourd'hui est vraiment très différent du sondage d'alors mais les experts m'impressionnent rarement. La vérité est que l'électorat au Québec se comporte comme un enfant gâté qui crie et pleure lorsqu'on coupe la collation ou qu'on avance l'heure du coucher.

Avis aux chefs d'État actuels et futurs ! Nous aimerons nos politiciens lorsqu'ils diminueront les taxes, augmenteront nos salaires,



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

En abolissant la taxe sur la bière, le gouvernement Charest verrait sa cote de popularité remonter en flèche, prédit l'auteur de ce texte.

abaisseront la semaine de travail à 30 heures, mettront en place un

système de garderies gratuites pour nos enfants, lorsqu'ils nous assureront que nos vieux parents seront, eux aussi, bien dorlotés dans des mouroirs, lorsqu'ils obligeront Loto-Québec, qui leur appartient de toute façon, à augmenter les lots gagnants à la loterie et pourquoi pas, lorsqu'ils obligeront les stations de télévision à restreindre la durée des commerciaux qui nous empêchent d'écouter les émissions insignifiantes destinées à nous divertir.

Il y a 2000 ans, les empereurs romains l'avaient très bien compris. Donner du pain et des jeux constituait la recette du succès auprès des citoyens d'un empire.

L'électorat québécois est encore aux couches. Vous en doutez, monsieur Charest ? Éliminez aujourd'hui les taxes sur la bière et le sondage de demain vous couronnera Empereur du Québec. Parole d'expert.

Bernard Viau

Mon médecin séropositif?

«Vous laisseriez-vous soigner par un médecin que vous savez porteur du virus du sida?» Telle est la question que nous vous avons posée au cours des derniers jours. Voici quelques-unes des réponses que vous nous avez envoyées.

Et puis après ?

La question est mal posée. On devrait lire... et si votre médecin était séropositif ? Voire porteur du VIH. Parce que pendant de nombreuses années un individu séropositif peut être sans symptôme apparent. Infecté ne signifie pas nécessairement avoir aussitôt le sida. Le protocole proposé obligeant la déclaration n'est qu'un placebo pour calmer les inquiétudes des gens. Il y aura toujours un intervalle entre la contamination et le diagnostic. Je crois qu'il faut plutôt se pencher sur un protocole de la pratique chirurgicale à adopter en tout temps. Sans aucune hésitation, je me laisserais soigner par un médecin séropositif. C'est un professionnel de la santé, formé intensivement pour sauver des vies et non le contraire. Je trouve les gens ingrats de porter des jugements téméraires, à véhiculer le sensationnalisme et ultimement à vouloir poursuivre les sauveurs de leurs enfants.

Guy Pothier
Laval

Question de confiance

Je crois que l'important c'est la confiance que nous inspire le professionnel de la santé qui nous soigne, qu'il ait le VIH ou non. Il faut apprendre à faire confiance car nous ne pouvons être sûr de rien à 100 %. N'est-il pas plus rassurant de se faire opérer par un médecin, tel le Dr Di Lorenzo, que par un médecin qui a « fêté » la veille, qui est préoccupé par des problèmes personnels ou qui a peu dormi ?

Louise Patenaude
Saint-Bruno

Pas d'hésitation

Je n'hésiterais pas une seconde à me faire opérer par un médecin séropositif, à condition que celui-ci prenne des précautions. Dans le cas où celles-ci sont prises, les risques sont très minimes. Si on devait se prémunir contre les médecins séropositifs, aussi bien établir des tests de dépistage pour toutes les professions ! Un cuisinier séropositif n'a pas plus de chances de transmettre le sida qu'un médecin mal protégé, à mon avis. De plus, je considère que la divulgation de ces informations (aux patients) viole le droit à la vie privée. Si les supérieurs d'un médecin en sont informés, je suis sûr qu'ils sauront sécuriser les situations dans lesquelles celui-ci pourrait se retrouver.

Pierre-Luc Charlebois

Aviser ses patients

Je crois qu'un médecin devrait aviser ses patients s'il est séropositif. Ça causerait beaucoup moins de scandale car les patients pourraient choisir s'ils veulent ou non être opérés. Les patients ne seraient plus surpris lors d'une annonce comme dans le cas de Maria Di Lorenzo. Personnellement, j'aimerais avoir le choix. Je prendrais probablement le médecin en bonne santé sauf si c'est un cas d'urgence, j'accepterais n'importe quel médecin pour me faire opérer car ça n'enlève en rien sa compétence. Si mon docteur m'annonçait qu'il est séropositif, peut-être serais-je plus encline à avoir confiance en lui car il me prouverait qu'il est conscient de sa maladie et pourrait me mettre en confiance au sujet des risques de contamination qui sont minimes. Nous sommes responsables de notre propre sécurité mais aussi de celle des autres, travailler avec le public peut comporter des désagréments... mais avoir la confiance de ceux qui nous entourent est primordial.

Marie-Michèle Thibault
Saint-Jean-sur-Richelieu

Noble profession

Le sida, un petit mot qui a lui seul donne froid dans le dos. Malgré cela, je suis d'accord avec le fait que des chirurgiens continuent de pratiquer, même s'ils sont atteints du VIH, car ils savent pertinemment les dangers que cela comporte et les précautions nécessaires dans ce cas particulier. Ces hommes et ces femmes, ont choisi cette noble profession avec objectif premier de sauver des vies, alors je vois mal un chirurgien continuer à pratiquer avec le sentiment de risquer de donner la mort à tout moment. Il existe des précautions spécifiques à prendre dans cette situation et je ne doute pas, ce, de par leur professionnalisme, ces gens les appliquent avec rigueur.

Guylain Duquette
Saint-Hubert

Laissons cicatriser la blessure

BENOÎT COURTOIS
L'auteur est un Lavallois.

Laisseriez-vous un médecin porteur du VIH pratiquer une chirurgie sur vous ou sur un proche ? Dans cette hypothèse, où la vie et la mort se côtoient de si près, répondre à cette question équivaut à me proposer une importante intervention chirurgicale sans anesthésie... Il est tellement facile de sombrer dans le jugement, la peur ou l'égoïsme. Tantôt ma tête ferait oui et mon coeur ferait non, tantôt l'inverse. Pour laisser un médecin, atteint ou porteur du virus, me soigner moi ou un proche, j'aurais besoin que ma tête et mon coeur fassent oui en même temps. J'aurais besoin d'être rassuré, de savoir que les paramètres de l'intervention sont sécurisés. J'aurais surtout besoin de parler avec le médecin en question afin de dédramatiser cette expérience commune que nous nous apprêtons à vivre.

Je crois que la transparence est primordiale, mais en même temps, je suis en faveur d'un respect de la vie privée. Cette hypothétique situation me laisse perplexe face à moi-même finalement.

J'imagine l'enfer vécu par un médecin séropositif à qui on refuse, neuf fois sur dix, de pratiquer une intervention. Particulièrement s'il a contracté la maladie pendant l'exercice de ses fonctions. Déjà là, ma dernière phrase suppose qu'il y a des façons plus acceptables que d'autres de contracter le VIH... J'imagine un autre enfer, celui des parents dont l'enfant aurait été contaminé par un médecin porteur alors que ces mêmes parents auraient pu décider de s'en remettre à un autre médecin.

C'est une grande question morale. Morale et personnelle. Une question qui va au-delà des statistiques, de l'éthique, et de la tourmente actuelle autour du cas de l'hôpital Sainte-Justine. Je crois qu'il faut, individuellement et collectivement, laisser calmer les remous pour y voir plus clair. Laisser cicatriser la blessure et prendre tous les moyens possibles pour éviter de se blesser à nouveau. Les réactions trop près dans le temps donnent toujours lieu à des interprétations trop émotives qui court-circuitent l'important processus de réflexion.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

Christine Leroux, que l'on voit ici en compagnie de son conjoint Guy Pouliot et de sa fille Clémence, refuserait de subir une intervention chirurgicale pratiquée par un médecin porteur du VIH.

Minime ne veut pas dire nul

CHRISTINE LEROUX
L'auteure habite à Blainville.

Je trouve la situation actuelle vraiment malheureuse et en même temps fâcheuse. C'est horrible pour le docteur Di Lorenzo d'avoir contracté le VIH, tout en pratiquant un des plus beaux et fascinants métiers du monde. Cependant, ne devait-elle pas porter de gants lors de son intervention auprès du bébé new-yorkais. Oui, la santé et la sécurité de celui-ci étaient primordiales, mais pourquoi avoir oublié la sienne ?

Ensuite viennent les tests pour savoir si elle a contracté cette maladie, qui a enlevé la vie de ce malheureux bébé. Résultat positif... Pourquoi avoir continué de pratiquer des interventions auprès de tous ces enfants et ce,

même si le risque était minime. Minime veut bien dire mince, mais pas nul ! Il y a eu de l'irresponsabilité quelque part !

Ces professionnels travaillent avec des outils tranchants, du sang... Ils utilisent des gants oui, mais pas en métal ! Il devrait donc y avoir une politique dans chaque établissement hospitalier spécifiant que tout chirurgien ayant le VIH est malheureusement retiré de ses fonctions. Manque-t-on à ce point de bons chirurgiens pour garder ceux qui devraient cesser de pratiquer et ainsi risquer de contaminer des patients ?

Question d'éthique et de droits et liberté, je suppose ! J'ai moi-même deux enfants et bientôt une troisième. Si vous me demandiez de subir une intervention pratiquée par un chirurgien porteur du VIH ou pour les membres de ma famille, la réponse serait NON.

Le droit d'être informé

JACQUELINE MORIN

Depuis que l'on connaît bien les mécanismes de propagation du sida, on sait mieux comment s'en prémunir. Par leur travail quotidien, les médecins et surtout les chirurgiens et les dentistes, sont exposés à la contamination par le VIH. Ils ont donc dû développer des méthodes sûres pour se protéger et, accessoirement, pour protéger leurs clients.

La prévalence des infections nosocomiales dans les hôpitaux devant certes inciter l'ensemble des intervenants hospitaliers à une révision des procédures de prévention en cours. On oublie que le sida est loin d'être la seule menace qui pèse sur le bénéficiaire de

soins.

Comme l'a démontré le Dr Di Lorenzo, une attitude réellement professionnelle implique que l'on ne prenne aucun risque de contaminer son client. Si je devais subir une intervention chirurgicale, que je sois assurée que le médecin-chirurgien qui va la pratiquer est compétent et consciencieux et qu'il suit une procédure stricte de prévention, sa séropositivité deviendrait secondaire. J'accepterais son intervention, étant assurée qu'il est la personne qui puisse le mieux l'accomplir.

Il appert toutefois que le client a le droit d'être informé. Il a également l'obligation de s'instruire lui-même des risques réels qu'il court.

L'effet pervers

Pour moi, c'est clair et absolument limpide : jamais je ne prendrais un tel risque, ni pour moi-même et encore beaucoup moins pour mes enfants. Même si le risque s'avérait infime, au nom de quoi le courir en toute « science et conscience » ? Au nom de quoi ? Au nom du désir d'un individu de garder l'anonymat ? Au nom du droit de choisir de vivre « normalement » avec une maladie telle le sida ? Au nom du droit à sa vie privée ? Mais dites-moi : Où commence et où finit le droit à la vie privée de chacun, lorsque l'individu devient la référence... Les médecins — comme d'autres professions — ne doivent-ils pas s'élever au-dessus de la seule considération individuelle de par la nature de leur travail, de leur vocation ? Quand je remets ma santé ou ma maladie entre les mains d'un médecin, il n'est plus dans la sphère privée — nous parlons bien d'espace public. Bref j'ai été révoltée d'apprendre la nouvelle et encore plus écoeurée par la complicité des autres médecins et par tous les groupes d'intérêt qui bafouillent autour de la question. Ce phénomène — largement décrit en sociologie — se nomme « l'effet pervers d'une chose ».

Brigitte Jacques
Montréal

Et si, et si, et si

Dans quel état se trouve le conducteur que je croise ? Dans quelles conditions mon morceau de viande a-t-il été apprêté ? Et cet opérateur de pelle avec qui je travaille sur ce chantier de construction est-il cardiaque, drogué ? Dois-je aussi me méfier pour ces mêmes raisons des chauffeurs de camions ? Quant à mon chirurgien-orthopédiste, nous allons régler ça bien vite : entre nous existe une confiance basée tout simplement sur un franc dialogue et cela me suffit amplement.

Marc Levejac

Le droit de savoir

Bien sûr, nous devons être très compatissants en regard des personnes séropositives, comme le recommande le ministre de la Santé, mais n'empêche que le public se sentirait plus rassuré si les médecins déclaraient leur état concernant le sida, ET pas seulement à l'interne. Le patient devrait avoir le droit de savoir et faire son choix.

Louise Boucher de Kovachich
Montréal

Risque presque nul

La première réponse qui m'est venue à l'esprit, c'est non, je ne me laisserais pas soigner ou opérer par un médecin que je sais porteur du VIH. Mais en y pensant bien je me suis dit qu'il serait sans doute moins risqué de me faire soigner par un très bon médecin ou un très bon chirurgien, même s'il est infecté par le VIH, que par un médecin dont la réputation n'est pas excellente, même s'il n'est pas porteur du VIH. Je suis sûre d'ailleurs qu'un médecin très qualifié, en plus de me soigner ou de m'opérer au mieux de ses capacités, prendrait toutes les précautions nécessaires pour éviter de me transmettre le VIH. Le risque d'être infecté serait alors pratiquement nul. Ma réponse finale serait donc : « Oui, je me laisserais soigner par un médecin porteur du VIH, en autant que sa compétence est reconnue ».

Janine Pioger
Deux-Montagnes

Le risque zéro n'existe pas

Et si mon médecin avait le sida ? Je ne voudrais même pas le savoir. Au même titre que son orientation sexuelle, son salaire annuel et son statut matrimonial. Je lui ferais entièrement confiance pour qu'il adopte des précautions supplémentaires dans sa pratique, qu'il est le mieux placé pour évaluer avec le conseil d'un comité formé en milieu hospitalier. Quelqu'un qui s'engage à sauver des vies ne peut délibérément les mettre en péril. À force de cultiver l'obsession aveugle de la sécurité maximale, du risque zéro, nous dénigrions des individus admirables et nous entretenons une conception tout à fait irréaliste de la vie. Le risque zéro n'existe pas. Il est sûrement plus dangereux de vous rendre à l'hôpital en automobile afin de vous faire opérer par un chirurgien potentiellement séropositif, que de subir l'opération en question.

Geneviève Caillé
Montréal



En cette fin de mois ...

Profitez de nos super

SOLEDÉS

LG **ÉPARGNEZ 30\$**

DVD LECTURE DIGITALE **MP3** **dts** SUBROUND

Était 129\$ **99**

• Décodeur dolby digital/DTS • Lecture multiformat • Sorties composante et S-Vidéo DV6932

SONY **ÉPARGNEZ 20\$**

DVD LECTURE DIGITALE **MP3** **dts** SUBROUND

Était 149\$ **129**

• Décodeur dolby digital/DTS • Lecture multiformat • Sorties composante et S-Vidéo DVPN325

HITACHI **ÉPARGNEZ 20\$**

DVD **VHS** **Hi-Fi** STEREO

Était 249\$ **229**

• Lecteur DVD à balayage progressif • Lecture multiformat • Magnétophone Hi-Fi stéréo • Sorties composante et S-Vidéo DVPF73

Pioneer **ÉPARGNEZ 20\$**

DVD **MP3** **dts** SUBROUND

Était 699\$ **699**

• Lecture multiformat • Décodeur dolby digital/DTS • Syntonisateur 181 canaux intégré • Télécommande toutes fonctions DVR310S

Épargnez jusqu'à 400\$

35 MODÈLES DE PLANCHER à liquider

Panasonic SONY **JVC**

Était jusqu'à 799\$ **388**

SONY **ÉPARGNEZ 200\$** **HITACHI** **ÉPARGNEZ 300\$**

Mini DV **DVDRAM**

USB Était 999\$ **799**

Caméscope Mini DV avec fente pour carte mémoire

- Zoom optique de 10X • 500 lignes de résolution • Fonction Super NightShot • Effets numériques • Visuer couleur DCRTV22

Était 1299\$ **999**

Caméscope DVD-RAM/DVD-R

- Écran ACL de 2.5po • Compatible avec lecteur DVD • Système d'édition intégré • Connection USB DZMV350

FUJIFILM **ÉPARGNEZ 70\$**

FinePix A205

Était 299\$ **229**

2.0 Méga-pixels

- Zoom numérique de 3.2X • Zoom optique de 3X • Enregistrement de film A205

Canon **ÉPARGNEZ 30\$**

PowerShot A300

Était 299\$ **269**

3.2 Méga-pixels

- Zoom numérique de 5.1X • Processeur DIGIC • Connection USB PSA300

SONY **ÉPARGNEZ 50\$**

Cyber-shot 5.0 MEGA

Était 549\$ **499**

5.0 Méga-pixels

- Zoom optique de 3X • Fonction "Clip motion" • Connection USB DSCP92

CD-R/RW lecture

zenith **ÉPARGNEZ 30\$**

Était 129\$ **99**

Micro-chaîne avec lecteur CD

- Lecture CD-R/CD-RW • Platine cassette • Radio AM/FM F171

JVC **ÉPARGNEZ 50\$**

CD-R/RW lecture **MP3**

Était 349\$ **299**

360 WATTS

Micro-chaîne avec caisson de grave intégré

- Lecture CD-R/CD-RW/MP3 • Double platine cassette • Télécommande MXGA77

Panasonic

Projecteur jusqu'à 200po d'écran

- Pannaux à cristaux liquides
- Ventilateur silencieux et lampe longue durée
- 700 lumens/rapport de contraste
- Peut être installé sur une table ou au plafond PTAE200

1999 Était 2999\$

ÉPARGNEZ 1000\$

Le vrai cinéma maison!

Format **16:9**

JVC **ÉPARGNEZ 50\$**

DOLBY DIGITAL **dts** **625 WATTS**

Était 449\$ **399**

Ensemble ciné-maison avec enceintes "surround"

- Syntonisateur AM/FM • Caisson de grave actif THB50

SONY **ÉPARGNEZ 150\$**

DOLBY DIGITAL **dts** **5 CHANGEUR DE CD** **500 WATTS**

Était 599\$ **449**

Ensemble ciné-maison avec lecteur DVD 5 disques

- Lecture multiformat • Radio AM/FM • Enceintes "surround" • Caisson de grave DAVCA50

marantz **6.1 canaux**

600 WATTS **DOLBY DIGITAL** **dts** **ES** **SURROUND**

1199 Était 2999\$

Ensemble cinéma maison

- Récepteur 6 canaux
- Enceintes "surround"
- Caisson de grave actif SR6300/TheaterFX

1199

JVC **ÉPARGNEZ 100\$**

Écran ultra plat!

Était 399\$ **349** Était 599\$ **499**

Téléviseur à écran plat série l'ART

- Filtre peigne numérique • Entrée audio-vidéo • Entrée S-Vidéo • Télécommande toutes fonctions AV20F704/AV27FA44

SAMSUNG **ÉPARGNEZ 300\$**

HDTV COMPATIBLE **27po**

Était 999\$ **699**

Écran ultra plat!

Téléviseur prêt pour la haute définition

- 800 lignes de résolution • Balayage progressif • Filtre peigne numérique 3D • Télécommande universelle TXN2771

LG **ÉPARGNEZ 110\$**

FLATRON **Écran ultra plat!**

Était 549\$ **529** Était 999\$ **888**

Téléviseur à écran plat

- Filtre peigne numérique 3 lignes • Entrées audio-vidéo • Entrée S-Vidéo • Tube image à haut contraste • Télécommande universelle RU27/32FC30

JVC **ÉPARGNEZ 200\$**

D-SERIES **32po**

Était 899\$ **699**

Téléviseur 32po avec sonorité BBE

- Filtre peigne numérique • Entrées audio-vidéo • Entrée S-Vidéo • Sonorité BBE • Son Hypersurround • Télécommande universelle AV32D104

SAMSUNG **ÉPARGNEZ 300\$**

GRATUIT! **42po**

Ensemble cinéma maison Valeur de 399\$

Format **16:9**

HDTV COMPATIBLE

Était 2299\$ **1999**

Téléviseur 42po à projection

- Compatible HDTV • Format numérique • Convergence automatique • Focus automatique • Entrée composante HD HCN4226

Panasonic **ÉPARGNEZ 100\$**

GRATUIT! **53po**

Ensemble cinéma maison Valeur de 399\$

Format **16:9**

HDTV COMPATIBLE

Était 3299\$ **3199**

Téléviseur 53po à projection

- Filtre peigne numérique 3D • Entrée composante • Entrée DVI • Nouveau tube cathodique Centaur • Écran protecteur intégré • Télécommande universelle PT53TW53

SAMSUNG **DLP** **56po**

GRATUIT!

Ensemble cinéma maison Valeur de 399\$

Format **16:9**

HDTV COMPATIBLE

Était 5999\$ **5999**

Téléviseur à projection DLP

- Filtre peigne numérique 3D • Balayage progressif • Entrées composante • Entrée pour ordinateur (RGB) • Entrée DVI • Télécommande universelle HLM567W

Panasonic **Technologie ACL** **60po**

GRATUIT!

Ensemble cinéma maison Valeur de 399\$

Format **16:9**

HDTV COMPATIBLE

Était 5999\$ **5999**

Téléviseur 60po à cristaux liquides

- Filtre peigne numérique 3D • Fente pour carte mémoire • Fonction image sur image • Télécommande universelle PT60LC13

Maintenant 35 magasins dans la grande région métropolitaine...

CENTRE HI-FI

- | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|---|---|--|--|---|---|---|---|
| ST-LEONARD
GALERIE D'ANJOU
AUTOROUTE 40
LANGELIER
6925 JEAN-TALON (514) 257-HIFI | LAVAL
CURE-LABELLE
AUT 43
AUT 44
AUT 15
3956 AUTOROUTE 440 (450) 688-0561 | RIVE SUD
RÉNOVÉ
TASCHEREAU
3929 TASCHEREAU (450) 445-5473 | RIVE-SUD
AUTOROUTE 30
AUTOROUTE 20
1567 BOUL. DES PROMENADES (450) 462-7474 | VILLE ST-LAURENT
BEAULAC
PLACE VERTU
3500 COTE VERTU (514) 856-4030 | CENTRE-VILLE
BLEURY
ST-ALEXANDRE
385 STE-CATHERINE O. (514) 288-1300 | POINTE CLAIRE
ST-EAN
BRUNSWICK
AUTOROUTE 40
979 BOUL. ST-JEAN (514) 695-9135 | MONTREAL
PARADISE
CÔTE-DES-NEIGES
CENTRE HI-FI
6800 CÔTE-DES-NEIGES (514) 344-4445 | MONTREAL
MARQUETTE
FABRE
7140 ST-HUBERT (514) 273-0655 | PLAZA ST-HUBERT
ST-HUBERT
JEAN-TALON
7140 ST-HUBERT (514) 254-3800 | ST-LEONARD
METROPOLITAIN E.
LACORDAIRE
VALDAMBE
5950 METROPOLITAIN E. (514) 366-9922 | LASALLE
BOUL. ANGRIGNON
CARREFOUR ANGRIGNON
7707 BOUL NEWMAN (514) 366-9924 | ROSEMÈRE
RUE BOUTILLER
PLACE ROSEMÈRE
401 CURE-LABELLE (450) 434-3771 | TERREBONNE
BOUL MOODY
1424 BOUL MOODY (450) 964-2241 |
|---|---|---|---|---|--|---|---|--|--|---|---|---|---|

• ST-EUSTACHE (450) 472-2231 • ST-JEROME (450) 436-5939 • JOLIETTE (450) 752-0005 • ST-HYACINTHE (450) 771-1120 • DRUMMONDVILLE (819) 475-1974 • VALLEYFIELD (450) 371-3500